



LIGNE NOUVELLE
**Montpellier
Perpignan**

DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DES INTERVENTIONS PRÉPARATOIRES DE LA PHASE 1

PIECE C : ÉTUDE D'IMPACT
VOLUME 8 : DOSSIER D'ÉVALUATION DES
INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES
NATURA 2000
PARTIE 1/3 : ÉTAT INITIAL GLOBAL



SEPTEMBRE 2025



SOMMAIRE

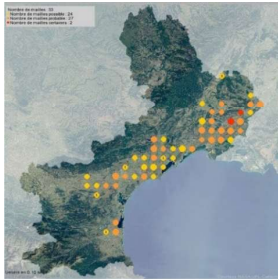
PREAMBULE	5
CHAPITRE I : RAPPEL DES PRINCIPES D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 : COMPOSITION DU DOCUMENT D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	6
1. LE RESEAU NATURA 2000	6
2. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	6
3. ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT DU PROJET DE LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN	6
4. CONTENU DU DOSSIER	7
CHAPITRE II : PRESENTATION DU PROJET ET LOCALISATION DES SITES NATURA 2000	9
1. PRESENTATION DU PROJET	9
2. INCIDENCE DU PHASAGE DU PROJET GLOBAL SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	10
3. LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES ET SITUATION VIS-A-VIS DU RESEAU NATURA 2000 LOCAL	12
CHAPITRE III : JUSTIFICATION DE L'INTERET PUBLIC MAJEUR DU PROJET GLOBAL LNMP	16
1. ABSENCE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES	16
1.1. Concernant la phase 1 de réalisation du projet LNMP entre Montpellier et Béziers	17
1.2. Concernant la phase 2 de réalisation du projet LNMP entre Béziers et Perpignan	17
2. INTERET PUBLIC MAJEUR DU PROJET LNMP	18
2.1. La santé publique	18
2.2. La réduction des émissions de GES et la contribution du projet à la SNBC	18
2.3. La sécurité des infrastructures et des usagers	19
2.4. Le bénéfice économique et social de la réalisation du projet LNMP	20
CHAPITRE IV : ETAT INITIAL : PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 ET IDENTIFICATION DES INTERETS COMMUNAUTAIRES CONCERNES	21
1. LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT NATUREL	21
2. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 ET DE LEURS LIENS FONCTIONNELS AVEC LA ZONE D'INVENTAIRE	23
2.1. Définition des liens fonctionnels entre les différents sites Natura 2000	28
2.1.1. Evaluation de la connectivité entre les habitats naturels	28
2.1.2. Evaluation de la connectivité entre les espèces floristiques	28
2.1.3. Evaluation de la connectivité entre les espèces d'invertébrés	28
2.1.4. Evaluation de la connectivité entre les espèces d'amphibiens	29
2.1.5. Evaluation de la connectivité entre les espèces de reptiles	29
2.1.6. Evaluation de la connectivité entre les espèces d'oiseaux	29
2.1.7. Evaluation de la connectivité entre les espèces de chiroptères	29

2.2. Présentation des sites Natura 2000 concernés par le projet global LNMP et par les différentes phases de réalisation	37
2.2.1. Sites Natura 2000 concernés par la phase 1 du projet (Montpellier – Béziers)	37
2.2.2. Sites concernés par la phase 2 du projet	41
3. HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS AU SEIN DE LA ZONE D'INVENTAIRE	46
3.1. Habitats naturels	46
3.1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire (DH1) cités au FSD des SIC/ZSC et présents dans la zone d'inventaire	47
3.1.2. Bilan concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire (DH1) présents dans la zone d'inventaire	53
3.2. Flore	76
3.3. Insectes et autres arthropodes	76
3.3.1. Insectes et autres arthropodes d'intérêt communautaire (DH2) cités au FSD des SIC/ZSC et présents dans la zone d'inventaire	76
3.3.2. Bilan concernant les insectes et autres arthropodes d'intérêt communautaire (DH2) présents dans la zone d'inventaire	79
3.4. Poissons et écrevisses	80
3.4.1. Poissons et écrevisses d'intérêt communautaire (DH2) cités dans le FSD des SIC/ZSC et présents dans la zone d'inventaire	80
3.4.2. Bilan concernant les poissons et les écrevisses d'intérêt communautaire (DH2) présents et potentielles dans la zone d'inventaire	82
3.5. Amphibiens	83
3.6. Reptiles	83
3.6.1. Reptiles d'intérêt communautaire (DH2) cités au FSD des SIC/ZSC et présents dans la zone d'inventaire	83
3.6.2. Autres reptiles d'intérêt communautaire (DH2) non cités au FSD des SIC/ZSC et présents dans la zone d'inventaire	84
3.6.3. Bilan concernant les reptiles d'intérêt communautaire (DH2) présents dans la zone d'inventaire	84
3.7. Oiseaux	85
3.7.1. Oiseaux (DO1) cités au FSD des ZPS et présents dans la zone d'inventaire	85
3.7.2. Autres oiseaux (DO1) et Espèces Migratrices Régulières (EMR) non cités au FSD des ZPS et présents dans la zone	99
3.7.3. Bilan concernant les oiseaux d'intérêt communautaire	99
3.8. Mammifères	102
3.8.1. Mammifères d'intérêt communautaire (DH2) cités dans le FSD des SIC/ZSC et présents dans la zone d'inventaire	102
3.8.2. Autres mammifères d'intérêt communautaire (DH2) non cités dans le FSD des SIC/ZSC et présents dans la zone d'inventaire	107
3.8.3. Bilan concernant les mammifères d'intérêt communautaire (DH2)	108

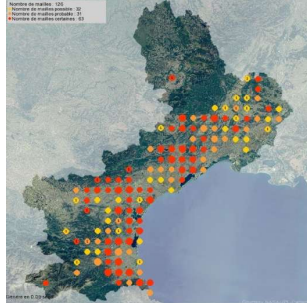
CHAPITRE V : SYNTHESE DE L'APPROCHE METHODOLOGIQUE MISE EN ŒUVRE POUR L'EVALUATION DES INCIDENCES	109
1. APPROCHE REGLEMENTAIRE	109
2. LES GRANDES ETAPES DE L'EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000	109
3. PRISE EN COMPTE DES AUTRES PROJETS AVEC LESQUELS LE PROJET PEUT AVOIR DES EFFETS CUMULES	110
3.1. Notion « d'autres projets » issue de la réglementation Natura 2000	110
3.2. Liste des autres projets connus recensés	110

TABLES DES ILLUSTRATIONS.....	115
ANNEXES	116
1. DONNEES, METHODES ET DIFFICULTES RENCONTREES	116
2. BIBLIOGRAPHIE CONSULTÉE.....	116
2.1. Générale	116
2.2. DOCOB.....	116
2.2.1. Habitats naturels/flore	116
2.2.2. Poissons	116
2.2.3. Amphibiens / Reptiles	116
2.2.4. Avifaune	116
2.2.5. Mammifères	117
3. LEXIQUE DES TERMES UTILISES	118
4. RELEVES D'INVENTAIRES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES.....	118

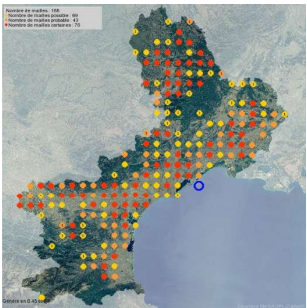
**OUTARDE CANEPIETIERE
TETRAX TETRAX**

Statut de protection : PR PN3	Statut de conservation : DO1, EN/NT
Enjeu régional : FORT	Enjeu contextualisé : FORT
 O. EYRAUD, 04/05/2007, Vinson sur Verdon (83)	 Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	L'Outarde fréquente les pelouses pâturées semi-steppiques et les plaines cultivées. En région, on la retrouve principalement dans les milieux agricoles en mosaïque, caractérisés par un petit parcellaire regroupant surfaces cultivées, milieux herbacés et friches.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	L'espèce est bien présente dans la plaine agricole de Bessan où entre 10 et 15 mâles fréquentent la zone d'inventaire ou ses abords immédiats ainsi qu'à l'Ouest de Nissan-Lez-Ensérune (34). D'autres secteurs plus secondaires sont également connus pour l'Outarde - dans la plaine sur Roussillon, proche du camp Joffre (66) ; - dans la plaine entre Montredon et Névian (11) ; - au nord-ouest de Sauvian (34) ; - au nord de Cers (34) ; - entre Florensac et Pinet (34). - entre Pinet et Mèze (34). L'espèce peut être observée occasionnellement aux abords de la zone d'inventaire en hivernage dans la plaine de Bessan (34) et à proximité du camp Joffre (66)
Sites concernés	L'Outarde canepetière a été contactée dans la zone d'inventaire au niveau d'une ZPS : ■ ZPS FR9112022 « Est et sud de Béziers » A noter également que l'espèce est inscrite aux FSD de plusieurs ZPS mais aucun contact n'a été réalisé au sein de la zone d'inventaire dans ces secteurs : ■ ZPS FR9112020 « Plaine de Fabrègues Poussan » ; ■ ZPS FR9112021 « Plaine de Villeveyrac Montagnac » ; ■ ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » ; ■ ZPS FR9112016 « Etang de Capestang » ; ■ ZPS FR9110108 « Basse Plaine de l'Aude ».

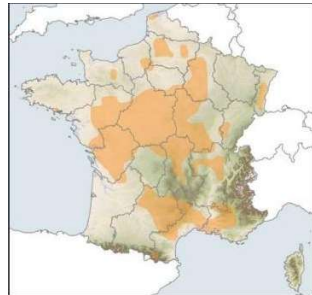
**PIE-GRIECHE A TETE ROUSSE
LANIUS SENATOR**

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : VU/NT
Enjeu régional : FORT	Enjeu contextualisé : FORT
 G. FOLI, 25/05/2007, Saint-Rémy de Provence (13)	 Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	La Pie-grièche à tête rousse fréquente les milieux ensoleillés, présentant une végétation arbustive. Cette espèce se retrouve également dans les fruticées et les maquis à cistes, mais aussi dans les friches âgées.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Plus de 70 contacts ont été réalisés sur la zone d'inventaire. On retrouve cette espèce ponctuellement sur l'ensemble du linéaire. Les principaux noyaux de population se situent dans les Corbières, où les densités observées sont remarquables pour l'espèce : - au niveau des bordures Sud (Opoul-Périllos / Salses-le Château) (66) ; - l'ensemble du piémont entre Fitou et Roquefort ; - les plaines et coteaux au niveau de Sigeon, Portel, Peyriac - l'Ouest du Narbonnais. D'autres petites populations ont été identifiées entre Baixas et Saint-Estève (66), dans la plaine de Bessan ainsi qu'entre les coteaux de Mèze et la Gardiole.
Sites concernés	La Pie-grièche à tête rousse a été contactée dans la zone d'inventaire dans deux ZPS où l'espèce est inscrite au FSD : ■ ZPS FR9110111 « Basses Corbières », ■ ZPS FR9112006 « Etang de Lapalme », A noter également que l'espèce est inscrite au FSD de la ZPS FR9112008 « Corbières Orientales ».

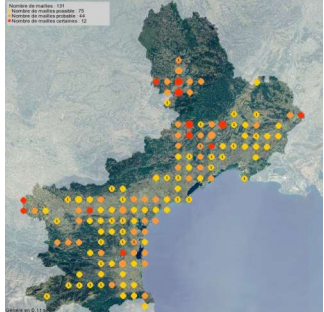
BUSARD CENDRE
CIRCUS PYGARGUS

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1, NT/EN
Enjeu régional : FORT	Enjeu contextualisé : FORT
	
A. BOYE	Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Sur la zone d'inventaire, le Busard cendré fréquente à la fois les massifs de garrigue pure et les plaines viticoles entrecoupées de zones de landes ou de garrigues. Les habitats ouverts comme les pelouses à brachypodes ou les friches herbacées constituent les principaux habitats de chasse tandis que les garrigues basses sont utilisées pour la nidification.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Plusieurs observations ont été réalisées sur la zone d'inventaire au niveau d'habitats favorables à la reproduction dans les garrigues au nord de Bouzigues et de Mèze ainsi que sur les Corbières. L'espèce est également très régulièrement contactée en chasse sur le massif de la Gardiole, sur la plaine entre Montredon et Névian et sur les garrigues à l'ouest de Narbonne où des colonies sont connues.
Sites concernés	Le Busard cendré a été contacté dans la zone d'inventaire au niveau de quatre ZPS, et est inscrit dans leur FSD : ■ ZPS FR9110111 « Basses Corbières », ■ ZPS FR9112008 « Corbières Orientales », ■ ZPS FR9112016 « Etang de Capestang », ■ ZPS FR9112020 « Plaine de Fabrègues Poussan » A noter également que l'espèce est inscrite au FSD des ZPS suivantes : ■ ZPS FR9112022 « Est et sud de Béziers » ■ ZPS FR9112021 « Plaine de Villeveyrac Montagnac » ■ ZPS FR9110108 « Basse Plaine de l'Aude » ■ ZPS FR9112037 « Garrigues de la Moure et d'Aumelas »

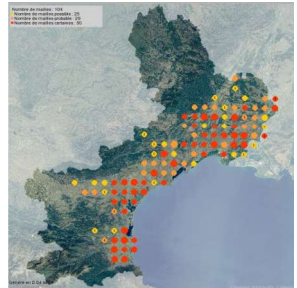
ŒDICNÈME CRIARD
BURHINUS OEDICNEMUS

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1, BE2, BO2
Enjeu régional : MODERE	Enjeu contextualisé : MODERE
	
Source : O. EYRAUD, 29/04/2008, Vinon-sur-Verdon (83)	Aire de reproduction française Source : DUBOIS et al. 2008
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	L'Œdicnème criard niche habituellement dans les cultures, dunes, friches, landes, plages de galets, pelouses sèches. En région, on le rencontre particulièrement dans les secteurs présentant des mosaïques de vignes, friches et cultures.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	5 à 15 couples ont été contactés au niveau de la plaine viticoles d'Enserune, Sauvian, Cers, Bessan, Florensac, Mèze et 40 nicheurs au sein de la phase 1 sur la plaine du Roussillon, la plaine de l'Aude et entre Montredon et Névian.
Sites concernés	L'Œdicnème criard a été observé au sein de la zone d'inventaire et dans ou à proximité de 2 ZPS, où l'espèce est inscrite au FSD : ■ ZPS FR9112022 « Est et Sud de Béziers » ; ■ ZPS FR9112016 « Etang de Capestang », A noter que l'espèce est également présente au niveau des ZPS FR9112006 « Etang de Lapalme » et FR9110111 « Basses Corbières », où elle n'est pas inscrite au FSD. Enfin elle est citée au FSD de la ZPS suivante : ■ ZPS FR9112037 « Garrigues de la Moure et d'Aumelas »

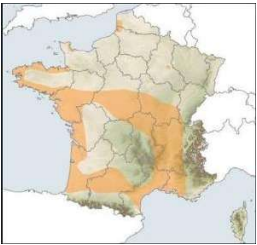
PIPIT ROUSSELINE
ANTHUS CAMPESTRIS

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1 LC / VU
Enjeu régional : MODERE	Enjeu contextualisé : MODERE
	
Source : A. BOYE, 20/06/2010, Ouveillan (11)	Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS, 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Pipit rousseline niche principalement dans les milieux rocaillieux, ou sablonneux ouverts, les steppes à salicornes, les pelouses, les garrigues, etc.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	95 mâles chanteurs ont été contactés au sein de la zone d'inventaire, principalement dans les maquis bas à Cistes, pelouses, friches et vignobles. Les densités les plus importantes de l'espèce sont concentrées dans les Corbières, et plus particulièrement sur la partie nord, principalement au niveau de Salses le Château et Fitou. L'espèce se rencontre ensuite de façon régulière sur la zone d'inventaire, avec toutefois une répartition agrégée sur les secteurs favorables.
Sites concernés	Le Pipit rousseline a été observé au sein de la zone d'inventaire et dans ou à proximité de 3 ZPS : ■ ZPS FR9110111 « Basses Corbières » ■ ZPS FR9112028 « Corbières Orientales » ■ ZPS FR9112016 « Etang de Capestang » A noter également que le Pipit rousseline est inscrit au FSD des sites suivants : ■ ZPS FR9110111 « Basses Corbières » ■ ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » ■ ZPS FR9110108 « Basse Plaine de l'Aude » ■ ZPS FR9112037 « Garrigues de la Moure et d'Aumelas » ■ ZPS FR9112022 « Est et Sud de Béziers » ■ ZPS FR9112018 « Etang de Thau et Lido de Sète à Agde » ■ ZPS FR9112020 « Plaine de Fabrègues Poussan » ■ ZPS FR9112021 « Plaine de Villeveyrac Montagnac »

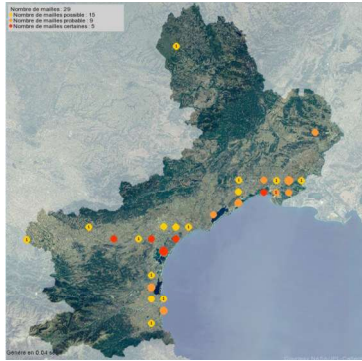
ROLLIER D'EUROPE
CORACIAS GARRULUS

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1 NT / NT
Enjeu régional : MODERE	Enjeu contextualisé : MODERE
	
Source : J. CELSE, 19/06/2007, Crau (13)	Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS, 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Rollier recherche les mosaïques agricoles présentant des milieux herbacés riches en gros insectes, et des alignements d'arbres, bosquets ou ruines pour nicher.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Une quarantaine de couples a été identifiée dans la zone d'inventaire. C'est un nicheur très régulier sur l'ensemble de la zone d'inventaire, parfois en densités très fortes, notamment au sein de la basse plaine de l'Aude et d'Enserune de la plaine de Bessan, de la vallée de l'Hérault, de la Mosson et niveau de la commune de Mèze.
Sites concernés	Le Rollier d'Europe a été observé au sein de la zone d'inventaire et dans ou à proximité de 4 ZPS : ■ ZPS FR9112016 « Etang de Capestang » ■ ZPS FR9112020 « Plaine de Fabrègues Poussan », ■ ZPS FR9112022 « Est et Sud de Béziers » ■ ZPS FR9110108 « Basse Plaine de l'Aude » A noter également que le Rollier est inscrit au FSD des sites suivants : ■ ZPS FR9112037 « Garrigues de la Moure et d'Aumelas » ■ ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » ■ ZPS FR9112021 « Plaine de Villeveyrac Montagnac » ■ ZPS FR9112008 « Corbières Orientales » ■ ZPS FR9110111 « Basses Corbières »

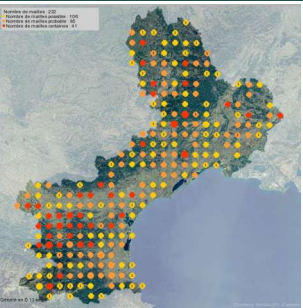
AIGRETTE GARZETTE
EGRETTA GARZETTA

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1 LC / LC
Enjeu régional : MODERE	Enjeu contextualisé : FAIBLE
 Source : A. BOYE, nov. 2011, Le Teich (33)	 Aire de reproduction française Source : DUBOIS et al. 2008
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	L'Aigrette garzette apprécie tous types de zones humides (lacs, étangs et rivières) aux eaux peu profondes.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Les données obtenues lors des expertises mettent en évidence deux zones d'observation de l'espèce. La majorité des observations de l'espèce a été réalisée au sud de l'étang de Capestang, sur les communes de Coursan et Nissan-lez-Enserune et au bord du fleuve Hérault, au niveau du village de Florensac. Au regard des habitats présents dans cette zone, les oiseaux observés étaient en alimentation.
Sites concernés	L'Aigrette garzette a été observée au sein de la zone d'inventaire et dans la ZPS FR9112016 « Etang de Capestang », où elle est citée au FSD du site. Elle est également inscrite au FSD des sites suivants, mais elle n'a pas été observée au sein de la zone d'inventaire à proximité de ces sites : ■ ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » ■ ZPS FR9112007 « Etang du Narbonnais » ■ ZPS FR9110108 « Basse Plaine de l'Aude » ■ ZPS FR9112022 « Est et Sud de Béziers » ■ ZPS FR9112018 « Etang de Thau et Lido de Sète à Agde » ■ ZPS FR9110042 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »

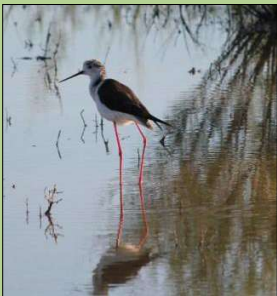
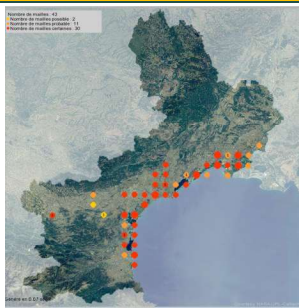
BUSARD DES ROSEAUX
CIRCUS AERUGINOSUS

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1 NT / VU
Enjeu régional : MODERE	Enjeu contextualisé : FAIBLE
 Source : J.-M. SALLES, 07/01/2007, Camargue (13)	 Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS, 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Busard des roseaux affectionne tout particulièrement les zones humides avec roselières assez étendues, dans lesquelles il réalise l'ensemble de son cycle biologique.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Le Busard des roseaux a été contacté en chasse sur le bassin de Thau et les coteaux de la Mosson (nicheur sur la Réserve de l'Estagnol proche) et au sud de l'étang de Capestang.
Sites concernés	Le Busard des roseaux est inscrit au FSD des ZPS suivantes mais il n'a pas été observé au sein de la zone d'inventaire à proximité de ces sites : ■ ZPS FR9112037 « Garrigues de la Moure et d'Aumelas » ■ ZPS FR9110045 « Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol » ■ ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » ■ ZPS FR9110108 « Basse Plaine de l'Aude » ■ ZPS FR9112008 « Corbières Orientales »

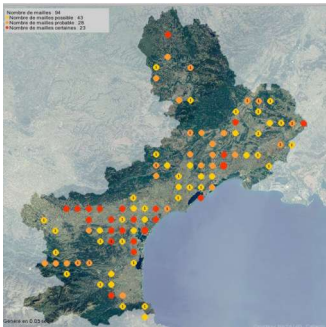
CIRCAETE JEAN-LE-BLANC
CIRCAETUS GALLICUS

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1 LC / LC
Enjeu régional : MODERE	Enjeu contextualisé : MODERE
	
Source : S. CABOT, 14/04/2010, Arles (13)	Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS, 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Circaète Jean-le-Blanc apprécie les milieux arides et ouverts, dans lesquels il trouve sa nourriture principale : les reptiles (serpents et lézards). Il a également besoin de zones forestières calmes pour pouvoir nicher (nid au sommet d'un arbre).
Répartition au sein de la zone d'inventaire	12 observations de l'espèce ont été réalisées dans la zone d'inventaire. L'espèce est omniprésente en chasse sur tous les secteurs de plaines et garrigues. Le massif des Corbières est cependant favorable pour la nidification du Circaète, avec un couple nicheur en bordure de la phase 2 (Montgil, entre Montredon et Névian).
Sites concernés	Le Circaète Jean-le-Blanc a été observé au sein de la zone d'inventaire et dans ou à proximité de 2 ZPS : ■ ZPS FR9110111 « Basses Corbières », ■ ZPS FR9112016 « Etang de Capestang », A noter également que le Circaète est inscrit au FSD des sites suivants : ■ ZPS FR9112020 « Plaine de Fabrègues Poussan » ■ ZPS FR9112028 « Corbières Orientales », ■ ZPS FR9110108 « Basse Plaine de l'Aude », ■ ZPS FR9112022 « Est et sud de Béziers », ■ ZPS FR9112021 « Plaine de Villeveyrac Montagnac », ■ ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate », ■ ZPS FR9112037 « Garrigues de la Moure et d'Aumelas ».

ECHASSE BLANCHE
HIMANTOPUS HIMANTOPUS

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1 LC / LC
Enjeu régional : MODERE	Enjeu contextualisé : MODERE
	
Source : A. BOYE, juin 2012, Lansargues (34)	Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS, 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	L'Echasse blanche apprécie les eaux peu profondes (douces, saumâtres ou salées) : lacs, étangs, baies, zone intertidale et marais salants.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Trois individus ont été observés au sud de l'étang de Capestang sur la commune de Nissan-lez-Enserune. L'espèce est avérée nicheuse à cet endroit, avec plusieurs nids recensés. La quasi-totalité des observations (10 à 15 couples) a cependant été réalisée sur les bassins de décantation situés à proximité de l'aire de repos de Florensac, côté sud de l'autoroute A9.
Sites concernés	L'Echasse blanche a été observée au sein de la zone d'inventaire et dans la ZPS FR9112016 « Etang de Capestang », où elle est citée au FSD. A noter que l'espèce est également inscrite au FSD des sites suivants : ■ ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » ■ ZPS FR9112006 « Etang de Lapalme » ■ ZPS FR9112007 « Etang du Narbonnais » ■ ZPS FR9110108 « Basse Plaine de l'Aude » ■ ZPS FR9110045 « Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol » ■ ZPS FR9112021 « Plaine de Villeveyrac Montagnac » ■ ZPS FR9112022 « Est et sud de Béziers »

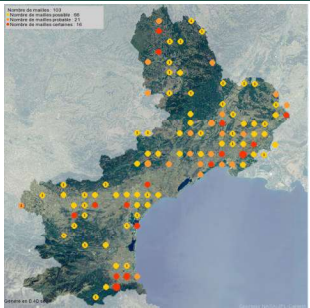
GRAND-DUC D'EUROPE
BUBO BUBO

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1 LC / LC
Enjeu régional : MODERE	Enjeu contextualisé : MODERE
	
Source : F. PAWLOWSKI, Juin 2006, Le Thor (84)	Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS, 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Grand-duc fréquente un très grand nombre de milieux de basse et de moyenne altitude, généralement rocheux et forestiers, mais il fréquente également les milieux ouverts de plaine, garrigue, marais ou encore les lisières forestières pour s'y nourrir.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Le Grand-duc est présent en chasse sur de nombreux territoires au sein de la zone d'inventaire : St Thibery, Florensac, coteau de Mèze, Bouzigues, Gardiole et Mosson, pour la phase 1 et coteaux de Baixas /St-Estève, Corbières, sud de Roquefort, coteaux de Sigean, Portels, Peyriac pour la phase 2 2 couples nicheurs sont également présents sur la phase 2 au niveau de la carrière de la Galiberte à l'ouest de Sauvian et massif de Fontfroide).
Sites concernés	Le Grand-duc d'Europe a été contacté au sein de la zone d'inventaire et à proximité de deux sites parmi lesquels il est inscrit au FSD : ■ ZPS FR9110111 « Basses Corbières » ■ ZPS FR9112028 « Corbières Orientales » A noter que l'espèce est également inscrite au FSD des ZPS suivantes : ■ ZPS FR9112021 « Plaine de Villeveyrac Montagnac » ■ ZPS FR9112037 « Garrigues de la Moure et d'Aumelas » ■ ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate »

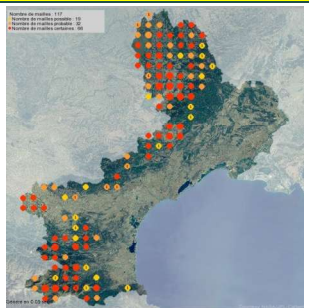
HERON POURPRE
ARDEA PURPUREA

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1 LC / EN
Enjeu régional : FORT	Enjeu contextualisé : MODERE
	
Source : S. CABOT, 12/06/2012, Aigues-Mortes (30)	Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS, 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Héron pourpre est strictement inféodé aux marais d'eau douce permanents présentant de préférence de vastes roselières à Phragmites australis. Il fréquente également les marais saumâtres, notamment en Camargue et en Languedoc-Roussillon.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	L'espèce n'est pas nicheuse sur la zone d'inventaire mais est présente en alimentation sur le canal des Clairs au sud de Capestang.
Sites concernés	Le Héron pourpre a été contacté au sein de la zone d'inventaire et dans la ZPS FR9112016 « Etang de Capestang », et est inscrit au FSD du site. A noter également que l'espèce est inscrite au FSD des ZPS suivantes mais elle n'a pas été observée au sein de la zone d'inventaire à proximité des sites : ■ ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » ■ ZPS FR9110108 « Basse Plaine de l'Aude » ■ ZPS FR9112022 « Est et Sud de Béziers » ■ ZPS FR9110042 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »

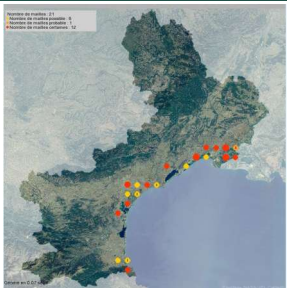
MARTIN-PECHEUR D'EUROPE
ALCEDO ATTHIS

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1 VU / NT
Enjeu régional : MODERE	Enjeu contextualisé : MODERE
	
Source : J. CELSE, mai 2008, Marais des Baux (13)	Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS, 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Martin-pêcheur est strictement inféodé aux zones aquatiques telles que les rives des cours d'eau, des lacs, les étangs, les gravières en eau, les marais et les canaux.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Le Martin-pêcheur d'Europe a été observé au sein de la zone d'inventaire (25 contacts au total) principalement le long des rivières et fleuves intersectant la zone d'inventaire (la Têt, l'Agly, l'Aude, l'Orb, l'Hérault, la Vène et la Mosson) ainsi qu'au droit des zones humides telles que l'extrême sud de l'étang de Capestang.
Sites concernés	Le Martin-pêcheur d'Europe a été contacté au sein de la zone d'inventaire et dans la ZPS FR9112016 « Etang de Capestang », où il est cité au FSD. En revanche, l'espèce est inscrite au FSD des ZPS suivantes mais elle n'a pas été observée au sein de la zone d'inventaire à proximité de ces sites : ■ ZPS FR9110111 « Basses Corbières » ■ ZPS FR9112022 « Est et sud de Béziers » ■ ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate »

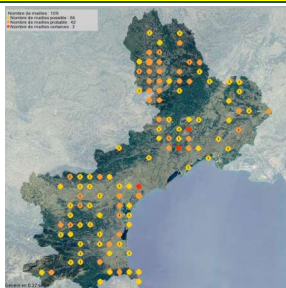
PIE-GRICHE ECORCHEUR
LANIUS COLLURIO

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1 BE2 NT / NT
Enjeu régional : MODERE	Enjeu contextualisé : FAIBLE
	
Source : S. CABOT, 13/06/2008, Aurel (84)	Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS, 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	La Pie-grièche écorcheur apprécie les milieux ouverts à semi ouverts (landes, prés avec haies, coteaux calcaires, genévriers, coupes forestières, etc.)
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Un seul individu a été observé, au niveau de la basse plaine de l'Aude, plus précisément sur la commune de Nissan-lez-Enserune. Au regard de la date d'observation et du fait que cette espèce n'est pas connue nicheuse sur la commune, il s'agissait certainement d'un individu en halte migratoire.
Sites concernés	La Pie-grièche écorcheur n'a pas été observée au sein de la zone d'inventaire et dans ou à proximité d'une ZPS. Elle est en revanche inscrite au FSD des sites suivants : ■ ZPS FR9110111 « Basses Corbières » ■ ZPS FR9112028 « Corbières Orientales » ■ ZPS FR9112037 « Garrigues de la Moure et d'Aumelas » ■ ZPS FR9112016 « Etang de Capestang ».

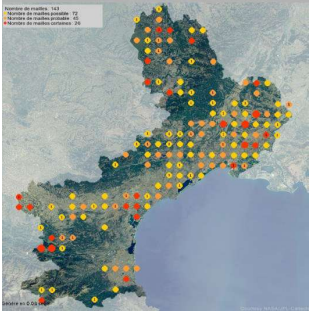
CIGOGNE BLANCHE
CICONIA CICONIA

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : D01 BE2
Enjeu régional : MODERE	Enjeu contextualisé : FAIBLE
	
Source : S. CABOT, 24/03/2012, Camargue (13)	Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS, 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	La Cigogne blanche apprécie les milieux ouverts de basse altitude où l'humidité du sol et la présence d'eau apparaissent indispensables. Elle fréquente avec prédilection les marais ouverts doux à saumâtres, les vallées fluviales et les zones bocagères humides caractérisées par une mosaïque d'habitats, tels que les prairies de fauche, les prairies pâturées, dont le mode d'exploitation est extensif. La cigogne blanche est également attirée par les décharges à ciel ouvert en raison de la profusion de ressources alimentaires qu'elles offrent.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	La Cigogne blanche n'a pas été contactée au sein même de la zone d'inventaire. Cependant, une dizaine d'individus a été localisée à proximité de la zone d'inventaire, dans la basse plaine de l'Aude, au niveau de l'étang de Capestang et à proximité du village de Coursan. Les données disponibles ne nous permettent pas de conclure sur le statut biologique de l'espèce. Au regard des milieux dans lesquels les observations ont été réalisées, il est toutefois probable que ces individus étaient en recherche alimentaire.
Sites concernés	La Cigogne blanche n'a pas été observée au sein de la zone d'inventaire mais à proximité, et dans la ZPS FR9112016 « Etang de Capestang », et est inscrite au FSD du site. Elle est également inscrite au FSD des ZPS suivantes : ■ ZPS FR9112028 « Corbières Orientales » ■ ZPS FR9110045 « Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol » ■ ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » ■ ZPS FR9110108 « Basse Plaine de l'Aude »

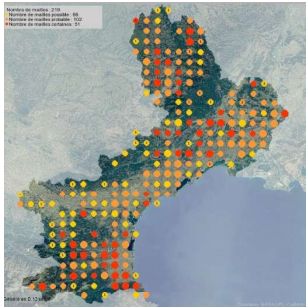
ENGOULEVENT D'EUROPE
CAPRIMULGUS EUROPAEUS

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : D01 BE2
Enjeu régional : FAIBLE	Enjeu contextualisé : FAIBLE
	
Source : O. EYRAUD, 26/06/2005, Seillon (83)	Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS, 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	L'Engoulevent affectionne les espaces semi ouverts, semi boisés, avec des zones buissonnantes et des parties de sol nu. Cette espèce nichant au sol a besoin d'un substrat sec, sablonneux ou pierreux, qui se réchauffe facilement le jour. On peut également contacter l'espèce en forêt où elle utilise les arbres comme postes de chants. Dans le midi méditerranéen, son milieu de prédilection est la garrigue ouverte dégradée ou en voie de recolonisation (post-incendie par exemple).
Répartition au sein de la zone d'inventaire	34 contacts avec l'espèce ont été établis sur l'ensemble de la zone d'inventaire. La majorité de ces contacts est localisée au niveau des Corbières, entre Baho et Portel-des-Corbières. L'espèce est quasi-absente du Narbonnais et de la basse plaine de l'Aude, et les densités sont assez faibles entre Bessan et Montpellier.
Sites concernés	L'Engoulevent d'Europe a été contacté au sein de la zone d'inventaire et dans ou à proximité de trois sites : ■ ZPS FR9110111 « Basses Corbières », où l'espèce est inscrite au FSD ■ ZPS FR9112028 « Corbières Orientales » ■ ZPS FR9112006 « Etang de Lapalme », où l'espèce n'est pas inscrite au FSD A noter également que l'espèce est inscrite au FSD de 3 autres sites : ■ ZPS FR9112016 « Etang de Capestang » ■ ZPS FR9112037 « Garrigues de la Moure et d'Aumelas » ■ ZPS FR9112021 « Plaine de Villeveyrac Montagnac » ■ ZPS FR9112020 « Plaine de Fabrègues Poussan »

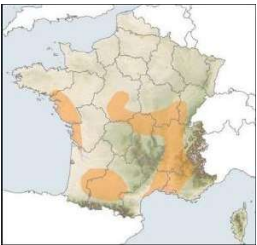
MILAN NOIR
MILVUS MIGRANS

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1, BE2, BO2
Enjeu régional : MODERE	Enjeu contextualisé : MODERE
 Source : A. BOYE, mai 2012, Villeveyrac (34)	 Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS, 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Milan noir fréquente des milieux très variés pour sa recherche alimentaire (milieux ouverts à semi- ouverts, zones agricoles ou périurbaines, zones humides, etc.). Il a cependant besoin de milieux forestiers pour sa nidification, très souvent dans une ripisylve.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	29 contacts ont été établis avec l'espèce en période de reproduction au sein de la zone d'inventaire. Le Milan noir est quasiment absent de la zone d'inventaire au sud de Narbonne (une seule observation). La majorité des contacts a quant à elle été recensée au niveau de la basse plaine de l'Aude et de la plaine de Bessan. Les données disponibles ne permettent pas de conclure sur le statut biologique de l'espèce au sein même de la zone d'inventaire, mais il est fort probable que l'espèce y soit nicheuse, ou à proximité. Enfin, deux observations ont été réalisées dans la ripisylve de la Mosson (au sud de Saint-Jean-de-Védas). Les données disponibles ne permettent pas de conclure sur le statut biologique, mais l'habitat est très favorable pour la nidification de l'espèce.
Sites concernés	Le Milan noir a été observé au sein de la zone d'inventaire et dans ou à proximité de 3 sites : ■ ZPS FR9110111 « Basses Corbières » ■ ZPS FR9112008 « Corbières Orientales » ■ ZPS FR9112016 « Etang de Capestang » A noter également que le Milan noir est inscrit au FSD de plusieurs autres sites : ■ ZPS FR9112037 « Garrigues de la Moure et d'Aumelas » ■ ZPS FR9112022 « Est et sud de Béziers » ■ ZPS FR9110108 « Basse Plaine de l'Aude » ■ ZPS FR9112021 « Plaine de Villeveyrac Montagnac »

ALOUETTE LULU
LULLULA ARBOREA

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1, LC/LC
Enjeu régional : FAIBLE	Enjeu contextualisé : FAIBLE
 Source : O. EYRAUD, 28/05/2006, Meria (2B)	 Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS, 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	L'Alouette lulu affectionne les milieux ouverts voire bocagers, souvent sur des coteaux. Elle est présente en milieux secs, dans les pâturages et les cultures, mais est absente des exploitations intensives.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	207 mâles chanteurs ont été contactés sur l'ensemble de la zone d'inventaire, répartis de manière assez homogène sur la zone d'inventaire n'a cependant pas été contactée entre les communes de Loupian et de Montpellier.
Sites concernés	L'Alouette lulu a été observée au sein de la zone d'inventaire et dans ou à proximité des sites suivants : ■ ZPS FR9112022 « Est et sud de Béziers » ■ ZPS FR9112028 « Corbières Orientales » ■ ZPS FR9110111 « Basses Corbières » Elle est également citée au FSD des ZPS suivantes : ■ ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » ■ ZPS FR9112016 « Etang de Capestang » ■ ZPS FR9110108 « Basse Plaine de l'Aude » ■ ZPS FR9112021 « Plaine de Villeveyrac Montagnac » ■ ZPS FR9112020 « Plaine de Fabrègues-Poussan »

BIHOREAU GRIS
NYCTICORAX NYCTICORAX

Statut de protection : PN3	Statut de conservation : DO1, LC/LC
Enjeu régional : FORT	Enjeu contextualisé : MODERE
 Source : F. PAWLOWSKI, Camargue (13)	 Extrait de l'Atlas des oiseaux nicheurs - Source : MERIDIONALIS, 2020
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Bihoreau affectionne particulièrement les îles, îlots et bras morts qui représentent les biotopes les plus favorables à l'espèce. Le Bihoreau est un héron arboricole qui niche en colonie, de préférence aux abords des cours d'eau naturels ou peu aménagés faiblement profonds et bordés d'importantes ripisylves à la végétation dense.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	2 individus ont été observés en alimentation dans le même secteur, à l'extrême sud de l'étang de Capestang, le long du canal de l'aiguille de Londres.
Sites concernés	Le Bihoreau gris a été contacté au sein de la zone d'inventaire et dans la ZPS FR9112016 « Etang de Capestang », site parmi lequel l'espèce est inscrite au FSD. L'espèce est également inscrite aux FSD des ZPS suivantes, mais elle n'a pas été observée au sein de la zone d'inventaire et à proximité de ces sites : • ZPS FR9112022 « Est et sud de Béziers » • ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » • ZPS FR9110108 « Basse Plaine de l'Aude » • ZPS FR9110045 « Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol »

3.7.2. Autres oiseaux (DO1) et Espèces Migratrices Régulières (EMR) non cités au FSD des ZPS et présents dans la zone

Aucune autre espèce d'intérêt communautaire non citée au FSD des ZPS n'a été avérée ou jugée fortement potentielle dans la zone d'inventaire.

3.7.3. Bilan concernant les oiseaux d'intérêt communautaire

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire avérées et potentielles au sein de la zone d'inventaire

- Lien fonctionnel ou non. = Existence ou non d'un lien fonctionnel entre la zone d'inventaire et le site Natura 2000 en ce qui concerne l'espèce concernée,
- %. = Pourcentage concerné par l'emprise du projet par rapport à la population du site dont N = part notable quand quantification impossible,
- NE = non évaluable (absence d'évaluation de population, absence d'effectifs),
- - = espèce non concernée par le FSD du site Natura 2000 en question.

Bilan concernant les oiseaux d'intérêt communautaire avérées et potentielles au sein de la zone d'inventaire

Tableau 13 : Bilan concernant les oiseaux d'intérêt communautaire avérées et potentielles au sein de la zone d'inventaire

Espèce concernée	Présence		ZPS FR9112016 « Etang de Capestang »		ZPS FR9110111 « Basses Corbières »		ZPS FR9112008 « Corbières Orientales »		ZPS FR9112020 « Plaine de Fabrègues Poussan »		ZPS FR9112022 « Est et Sud de Béziers »		ZPS FR9112021 « Plaine de Villeveyrac Montagnac »		ZPS FR9112018 « Etang de Thau et lido de Sète à Agde »		ZPS FR9110108 « Basse plaine de l'Aude »		ZPS FR9112006 « Etang de Lapalmé »		ZPS FR9112007 « Etang du Narbonnais »		ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses- Leucate »	
	Zone d'inventaire	Zone emprise	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct
Alouette calandre (<i>Melanocorypha calandra</i>)	Oui	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Oui
Fauvette à lunettes (<i>Sylvia conspicillata</i>)	Oui	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pie-grièche à poitrine rose (<i>Lanius minor</i>)	Oui	domaine vital	NE	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	NE	-	-	-	Espèce disparue	-	-	-	-	-	-	-
Aigle de Bonelli (<i>Aquila fasciata</i>)	Oui	domaine vital	100	Oui	100	Oui	NE-	Oui	NE	-	NE	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cochevis de Thékla (<i>Galerida theklae</i>)	Oui	Oui	-	-	2-5	Oui	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12.5	Oui	-	-	-	-
Traquet oreillard (<i>Oenanthe hispanica</i>)	Oui	Oui	-	-	NE	Oui	NE-	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)	Oui	Oui	0	-	14- 25	Oui	2-6	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Alouette calandrelle (<i>Calandrella brachydactyla</i>)	Oui	Oui	NE	Oui	NE	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faucon crécerellette (<i>Falco naumanni</i>)	Oui	Oui	NE	Oui	NE	Oui	-	-	-	-	-	-	NE	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	Oui	Oui	NE	Oui	0.5- 1.5	Oui	0.2-0.5	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	NE	-	-	-	-	-	-	Oui
Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>)	Oui	Oui	-	-	-	-	-	-	NE	-	20 % pop. Nich	Oui	-	-	-	-	NE	Oui	-	-	-	-	-	Oui
Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	Oui	Oui	NE	Oui	14- 25	Oui	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Oui	Oui	NE	Oui	3-10	Oui	3-5	Oui	NE	-	NE	Oui	-	-	-	-	-	Oui	-	-	-	-	-	-
Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>)	Oui	Oui	NE	Oui	-	-	-	-	-	-	NE	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	Oui	Oui	NE	Oui	10- 20	Oui	4-10	Oui	0	-	5-8	Oui	-	-	-	-	-	-	5-14	Oui	14 max	Oui	-	Oui
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	Oui	Oui	100	Oui	-	-	0	NE-	Oui	-	NE	Oui	-	-	NE	Oui	-	Oui	NE	Oui	-	-	-	Oui
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	Oui	Oui	NE	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	Oui	-	Oui	-	-	-	Oui	-	Oui
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	Oui	Oui	-	-	-	-	-	NE-	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	Oui	-	-	-	-	-	Oui

Espèce concernée	Présence		ZPS FR9112016 « Etang de Capestang »		ZPS FR9110111 « Basses Corbières »		ZPS FR9112008 « Corbières Orientales »		ZPS FR9112020 « Plaine de Fabrègues Poussan »		ZPS FR9112022 « Est et Sud de Béziers »		ZPS FR9112021 « Plaine de Villeveyrac Montagnac »		ZPS FR9112018 « Etang de Thau et lido de Sète à Agde »		ZPS FR9110108 « Basse plaine de l'Aude »		ZPS FR9112006 « Etang de Lapalme »		ZPS FR9112007 « Etang du Narbonnais »		ZPS FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate »	
	Zone d'inventaire	Zone emprise	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct	%	Lien fonct
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	Oui	Oui	NE	Oui	6-10	Oui	-	Oui	100	Oui	NE	Oui	NE	Oui	-	-	-	Oui	-	-	-	-	-	Oui
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>)	Oui	Oui	10-15	Oui	-	-	-	-	-	-	0	-	0	-	100	Oui	-	Oui	-	-	0	-	-	Oui
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	Oui	Oui	-	-	3-5	Oui	3-7	Oui	100	Oui	-	-	NE	Oui	-	-	-	Oui	-	-	-	-	-	Oui
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)	Oui	Oui	8-40	Oui	-	-	-	-	-	-	NE	Oui	-	-	-	-	-	Oui	-	-	-	-	-	Oui
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Oui	Oui		Oui	-	-	-	-	-	-	NE	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Oui
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Oui	Oui	-	-	-	-	NE-	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Oui
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	Oui	Oui		Oui	-	-	NE	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Oui	-	-	-	-	-	Oui
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	Oui	Oui	NE	Oui	-	Oui	-	-	NE	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	Faible	Oui	-	-	-	Oui
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Oui	Oui	NE	Oui	NE	Oui	NE	Oui	20-33	Oui	-	Oui	NE	Oui	-	-	-	Oui	-	-	-	-	-	Oui
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Oui	Oui	-	-	2-3	Oui	0.3-0.6	Oui	-	-	-	Oui	0	-	-	-	-	-	6-15	Oui	NE	Oui	-	Oui
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	Oui	Oui	0-250	Oui	-	-	-	-	-	-		-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	Oui

Les 3 ZPS qui entretiennent des liens fonctionnelles les plus forts sont l'Etang de Capestang (cortège des milieux humides et le Rollier d'Europe), les Basses Corbières (rapaces, Alouettes et Pie-grièche à tête rousse) et Est et Sud de Béziers (Outarde canepetière et Oedicnème criard).

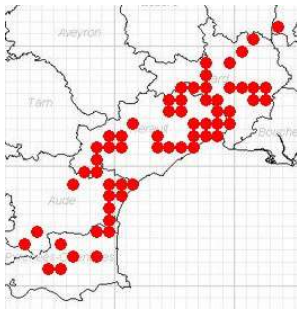
3.8.MAMMIFERES

3.8.1.Mammifères d'intérêt communautaire (DH2) cités dans le FSD des SIC/ZSC et présents dans la zone d'inventaire

Les prospections de 2011, 2013 et 2020-2021 ont permis de contacter 5 espèces de mammifères d'intérêt communautaire. Il s'agit de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et de 4 espèces de chiroptères : le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), le Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*), le Petit Murin (*Myotis blythii*), et le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*).

Espèces avérées

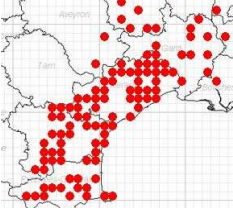
MURIN DE CAPACCINI MYOTIS CAPACCINII

Statut de protection : PR PN	Statut de conservation : DH2, DH4, BO2, NT
Enjeu régional : FORT	Enjeu contextualisé : FORT
	
Source : V. Rufay, BIOTOPE	Source : ONEMA
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	En Languedoc-Roussillon, l'espèce se rencontre le long de quasiment tous les grands cours d'eau et leurs affluents traversant des reliefs calcaires (Cèze, Gardons, Vidourle, Hérault, Orb, Aude, Agly, Têt). Le littoral bordé de promontoires rocheux (Gardiole, la Clape, Basses Corbières) est également bien fréquenté. Le Murin de Capaccini forme des colonies uniquement dans les cavités souterraines, parfois les galeries ou tunnels. De ces sites, il gagne ses zones de chasse que sont les plans d'eau et étangs, les parties calmes des cours d'eau, parfois les ripisylves, en parcourant jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Le Murin de Capaccini a été contacté le long de la majorité des cours d'eau, notamment ceux dont la ripisylve est fournie, avec ainsi 42% de points positifs en 2011. Les secteurs de plus forte activité sont situés : - dans la zone de Salses / Opoul, au droit du fort de Salses (66), anciennement utilisé par l'espèce comme gîte possible de mise-bas ou en tout cas de transit, avec un report possible sur l'aven d'Opoul-Périllos où de nombreux contacts ont été enregistrés en 2011,

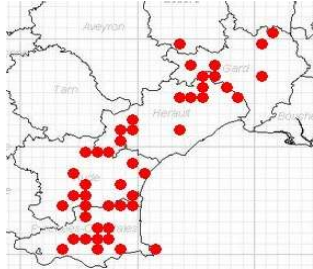
MURIN DE CAPACCINI MYOTIS CAPACCINII

Statut de protection : PR PN	Statut de conservation : DH2, DH4, BO2, NT
Enjeu régional : FORT	Enjeu contextualisé : FORT
	- vers le Barrenc de Saint Clément, sur la commune de Roquefort-des-Corbières (11) où une colonie est avérée et toujours présente. Des niveaux élevés d'activité ont eu lieu sur le ruisseau du « Rieu » dont le prolongement mène vers le Barrenc. Cela suggère une zone de chasse ou de circulation forte de Murin de Capaccini qui traverse la zone d'inventaire pour mener encore une fois vers le littoral. On retrouve aussi quelques autres zones où l'activité enregistrée révèle du passage modéré : plaine de l'Aude et sud de Capeatang, ainsi que secteur de la Mosson au nord de la Gardiole où la grotte de la Madeleine sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelonne (34) accueille aussi le Murin de Capaccini en transit.
Sites Natura 2000 concernés	L'espèce est présente sur 8 sites Natura 2000 pour lesquels elle est inscrite au FSD. Les sites Natura 2000 concernés sont : ■ ZSC FR9101435 « Basse plaine de l'Aude » ■ ZSC FR9101453 « Massif de la Clape » ■ ZSC FR9101463 « Complexe lagunaire de Salses » ■ ZSC FR9101464 « Château de Salses » ■ ZSC FR9101440 « Complexe lagunaire de Bages-Sigean » ■ ZSC FR9101487 « Grotte de la Ratapanade » ■ ZSC FR9102005 « Aqueduc de Pézenas » ■ ZSC FR9101393 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas »

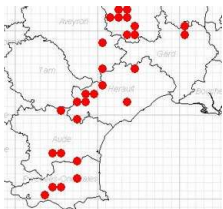
MINIOPTERE DE SCHREIBERS
MINIOPTERUS SCHREIBERSII

Statut de protection : PR PN	Statut de conservation : DH2, DH4, BO2, VU
Enjeu régional : TRES FORT	Enjeu contextualisé : TRES FORT
	
Source : V. Rufay, BIOTOPE	Source : ONEMA
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Minioptère peut utiliser de nombreux habitats, mais sa préférence semble se porter sur les corridors de ripisylve, les lisières de forêt (feuillus ou résineux), les alignements de grands arbres et les zones humides. Les abords des zones urbaines, des villages, etc où des parcs et jardins et des espaces éclairés la nuit, sont également attractifs, par exemple dans le Narbonnais. Le Minioptère chasse alors les lépidoptères et autres qui sont attirés par les lampadaires.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Le Minioptère peut être présent un peu partout, mais les plus importantes zones d'activité se situent plutôt à proximité des colonies : - secteur d'Opouls-Périllos / Salses-le-Château (où probablement une colonie non connue devrait être présente puisqu'historiquement le Minioptère occupait le Fort-de-Salses) ; - secteur du Barrenc de St Clément (aven abritant une colonie), secteur de la grotte de la Ratapanade sur la commune de Montredon-des-Corbières (site Natura 2000 spécifique pour le Minioptère), - Nord du Bassin de Thau : secteur très fréquenté par les Minioptères provenant probablement de la colonie la plus proche qui est située sur l'ancien aqueduc de Pézenas (site Natura 2000 abritant une colonie de mise-bas d'environ 4000-5000 individus). - Nord de la Gardiole / Mosson avec la proximité de la grotte de la Madeleine en face de la réserve de l'étang de l'Estagnol qui accueille des groupes de minioptère en transit aux inter-saisons.
Sites Natura 2000 concernés	L'espèce est présente sur 10 sites Natura 2000 pour lesquels elle est inscrite au FSD. Les sites Natura 2000 concernés sont : ■ ZSC FR9101435 « Basse plaine de l'Aude » ■ ZSC FR9101440 « Complexe lagunaire de Bages-Sigean » ■ ZSC FR9101441 « Complexe lagunaire de Lapalme » ■ ZSC FR9101453 « Massif de la Clape » ■ ZSC FR9101463 « Complexe lagunaire de Salses » ■ ZSC FR9101464 « Château de Salses » ■ ZSC FR9101487 « Grotte de la Ratapanade » ■ ZSC FR9102005 « Aqueduc de Pézenas » ■ ZSC FR9101411 « Herbiers de l'étang de Thau » ■ ZSC FR9101393 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas »

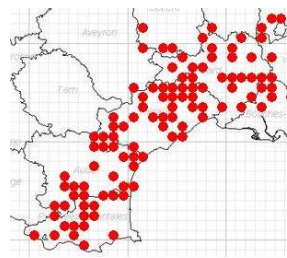
RHINOLOPHE EURYALE
RHINOLOPHUS EURYALE

Statut de protection : PR PN	Statut de conservation : DH2, DH4, BO2, LC
Enjeu régional : FORT	Enjeu contextualisé : FORT
	
Source : T. Disca, BIOTOPE	Source : ONEMA
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Rhinolophe euryale utilise toutes sortes d'habitats xériques (arides), allant des pelouses aux forêts. Il marque néanmoins une préférence pour les boisements clairs de Chêne pubescent.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Seuls trois enregistrements distincts ont été obtenus : - Un en 2011 à l'extérieur de la zone d'inventaire à la sortie de l'aven de Cortal Lalane, où l'espèce était anciennement connue, mais dont on ne connaît plus aujourd'hui de population ; - Un en 2011 non loin du Barrenc de St Clément, sur la « Combe de la Val » située entre Roquefort-des-Corbières et Lapalme ; - et un en 2020 sur la commune de Moussan le long du canal de la Robine, à 8 km au nord de la grotte de la Ratapanade où l'espèce est quelque fois signalée. Ce secteur est aussi fréquenté par le Minioptère de Schreibers, comme la zone du château de Védilhan et de Levrettes où une petite grotte existe.). Aucune colonie de Rhinolophe euryale n'est pour l'instant connue sur les cavités des Basses Corbières et de la Clape, bien que quelques individus y soient régulièrement notés. L'espèce n'est enfin pas présente sur la partie héraultaise de la zone d'inventaire.
Sites Natura 2000 concernés	L'espèce est présente sur 5 sites Natura 2000 pour lesquels elle est inscrite au FSD. Les sites Natura 2000 concernés sont : ■ ZSC FR9101464 « Château de Salses » ■ ZSC FR9101441 « Complexe lagunaire de Lapalme » ■ ZSC FR9101440 « Complexe lagunaire de Bages-Sigean » ■ ZSC FR9101487 « Grotte de la Ratapanade » ■ ZSC FR9101453 « Massif de la Clape »

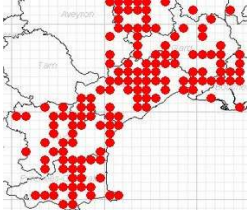
GRAND MURIN
MYOTIS MYOTIS

Statut de protection : PN	Statut de conservation : BE2, BO2, DH4, DH2, LC
Enjeu régional : FORT	Enjeu contextualisé : FORT
	
Source : E. THEPAUT	Source : ONEMA
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Grand murin utilise des friches entretenues, des cultures en lisières de haies, les ripisylves ou forêts claires.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Cette espèce n'a pas été contactée, mais sa présence reste potentielle dans la zone d'inventaire, au regard des difficultés d'identification et des risques de confusion avec l'espèce suivante. Sa présence est avérée dans plusieurs gîtes situés dans la zone d'inventaire ou très proches.
Sites Natura 2000 concernés	L'espèce est présente sur 8 sites Natura 2000 pour lesquels elle est inscrite au FSD. Les sites Natura 2000 concernés sont : ■ ZSC FR9101435 « Basse plaine de l'Aude » ■ ZSC FR9101440 « Complexe lagunaire de Bages-Sigean » ■ ZSC FR9101453 « Massif de la Clape » ■ ZSC FR9101463 « Complexe lagunaire de Salses » ■ ZSC FR9101464 « Château de Salses » ■ ZSC FR9101487 « Grotte de la Ratapanade » ■ ZSC FR9102005 « Aqueduc de Pézenas » ■ ZSC FR9101393 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas »

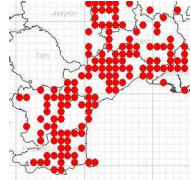
PETIT MURIN
MYOTIS BLYTHII

Statut de protection : PR PN	Statut de conservation : DH2, DH4, BO2, NT
Enjeu régional : FORT	Enjeu contextualisé : FORT
	
Source : T. Disca, BIOTOPE	Source : ONEMA
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	L'espèce a surtout été contactée de façon significative sur les massifs de pelouse et garrigues des Basses Corbières sur la zone d'influence des trois sites abritant des colonies. On le retrouve aussi sur les garrigues et friches du secteur nord du Bassin de Thau, secteur en lien probable avec les colonies de Pézenas. Les friches sont ainsi fortement présentes autour des zones d'observation, mais seules celles qui présentent une couverture herbacée assez dense seront intéressantes pour le Petit Murin. Des études par radio-tracking menées dans la région ont montré en effet l'importance des milieux xériques méditerranéens plus ou moins denses qui sont bien exploités en été par le Petit Murin. Il y recherche principalement des insectes posés sur la végétation comme les criquets et sauterelles. Il peut également trouver sa ressource principale sur des prairies humides ou exploiter des lisières de ripisylve ou de forêt, lorsque la ressource en orthoptères diminue, notamment à l'automne. Cette grande espèce est donc capable de se retrouver dans un grand nombre d'habitats différents pourvus qu'ils soient riches en gros insectes et denses en végétation, notamment herbacée et arbustive.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Le Petit Murin a été contacté en petit nombre sur une majorité de secteurs où il partage des cavités avec le Minioptère, notamment sur les Basses-Corbières à proximité du Fort de Salses et de l'Aven d'Opoul où une petite population reproductrice se maintient encore, mais aussi sur le secteur du Barrenc de St Clément et de la grotte de la Ratapanade qui comportent des colonies de mise-bas, sur la vallée de l'Hérault où une belle colonie mixte avec le Grand Murin se trouve dans l'ancien aqueduc de Pézenas, et dans une moindre mesure sur le nord Bassin de Thau où l'espèce fréquente quelques sites (tunnels de Villeveyrac, grotte de la Madeleine).
Sites Natura 2000 concernés	L'espèce est présente sur 10 sites Natura 2000 pour lesquels elle est inscrite au FSD. Les sites Natura 2000 concernés sont : ■ ZSC FR9101435 « Basse plaine de l'Aude » ■ ZSC FR9101440 « Complexe lagunaire de Bages-Sigean » ■ ZSC FR9101441 « Complexe lagunaire de Lapalme » ■ ZSC FR9101453 « Massif de la Clape » ■ ZSC FR9101463 « Complexe lagunaire de Salses » ■ ZSC FR9101464 « Château de Salses » ■ ZSC FR9101487 « Grotte de la Ratapanade » ■ ZSC FR9101436 « Cours inférieur de l'Aude » ■ ZSC FR9102005 « Aqueduc de Pézenas » ■ ZSC FR9101393 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas »

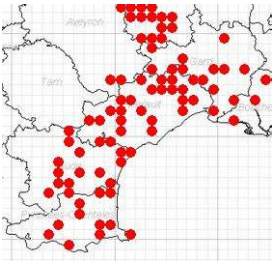
GRAND RHINOLOPHE
RHINOLOPHUS FERRUMEQUINUM

Statut de protection : PN	Statut de conservation : BE2, BO2, DH4, DH2, NT
Enjeu régional : Modéré	Enjeu contextualisé : Modéré
	
Source : T.DISCA, BIOTOPE	Source : ONEMA
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Grand rhinolophe fréquente toutes sortes d'habitats, préférant tout de même les paysages en mosaïque. La présence de bétail à proximité de ses gîtes semble être un facteur important. Concernant les gîtes de reproduction utilisés, ce sont les grottes chaudes ou plus couramment les combles, généralement de grands bâtiments. En hiver, les individus se reportent plus volontiers vers les cavités souterraines.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Bien présent dans la plaine de l'Hérault et au nord Bassin de Thau où des colonies sont probables, mais non connues. Les contacts par point ne sont en revanche pas nombreux, à l'exception du secteur nord de la Gardiole où une petite colonie existe sur la Mosson (moulin du Martinet).
Sites Natura 2000 concernés	L'espèce est présente sur 10 sites Natura 2000 pour lesquels elle est inscrite au FSD. Les sites Natura 2000 concernés sont : ■ ZSC FR9101435 « Basse plaine de l'Aude » ■ ZSC FR9101435 « Collines d'Ensérune » ■ ZSC FR9101440 « Complexe lagunaire de Bages-Sigean » ■ ZSC FR9101441 « Complexe lagunaire de Lapalme » ■ ZSC FR9101453 « Massif de la Clape » ■ ZSC FR9101463 « Complexe lagunaire de Salses » ■ ZSC FR9101464 « Château de Salses » ■ ZSC FR9101487 « Grotte de la Ratapanade » ■ ZSC FR9102005 « Aqueduc de Pézenas » ■ ZSC FR9101393 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas »

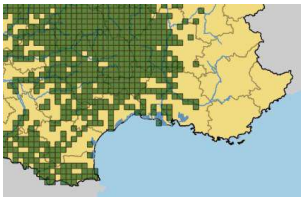
PETIT RHINOLOPHE
RHINOLOPHUS HIPPOSIDEROS

Statut de protection : PN	Statut de conservation : BE2, BO2, DH4, DH2, LC
Enjeu régional : Modéré	Enjeu contextualisé : Modéré
	
Source : V.RUFFRAY, BIOTOPE	Source : ONEMA
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Petit Rhinolophe se rencontre dans des milieux assez diversifiés tels que vignes et friches, garrigues, villages en bord de rivière. Il a besoin de repères paysagers pour se déplacer tels que des linéaires boisés, des haies, des murs etc. Les gîtes de mise bas sont très généralement localisés dans le bâti et les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles, humides et relativement froides.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Relativement rare, il n'a été contacté que sur les Basses-Corbières où des gîtes hypogés sont fréquentés (effectifs faibles), sur Pinet et surtout sur la Mosson où des gîtes sont connus (cavités, moulins et mas). Il est peu probable hormis dans le secteur de la Mosson qu'une colonie soit présente à proximité. Toutefois, il reste possible qu'une colonie soit présente dans la zone entre Sigean et Salses-le-Château où les contacts sont assez réguliers.
Sites Natura 2000 concernés	L'espèce est présente sur 9 sites Natura 2000 pour lesquels elle est inscrite au FSD. Les sites Natura 2000 concernés sont : ■ ZSC FR9101435 « Basse plaine de l'Aude » ■ ZSC FR9101440 « Complexe lagunaire de Bages-Sigean » ■ ZSC FR9101441 « Complexe lagunaire de Lapalme » ■ ZSC FR9101453 « Massif de la Clape » ■ ZSC FR9101463 « Complexe lagunaire de Salses » ■ ZSC FR9101464 « Château de Salses » ■ ZSC FR9101487 « Grotte de la Ratapanade » ■ ZSC FR9102005 « Aqueduc de Pézenas » ■ ZSC FR9101393 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas »

MURIN A OREILLES ECHANCREES
MYOTIS EMARGINATUS

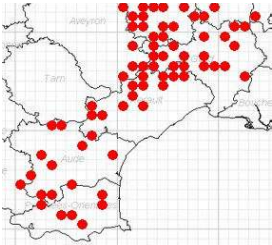
Statut de protection : PN	Statut de conservation : BE2, BO2, DH4, DH2, LC
Enjeu régional : Modéré	Enjeu contextualisé : Modéré
 Source : V. RUFFRAY, BIOTOPE	 Source : ONEMA
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Ce murin fréquente les massifs forestiers et les ripisylves. Il affectionne particulièrement les boisements de feuillus parcourus de zones humides. L'espèce est anthropophile pour le choix de ses gîtes de reproduction. Deux nombreux gîtes sont connus à proximité et à l'intérieur de la zone d'inventaire. Citons le Fort de Salses et un gîte sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers. Compte tenu, du nombre de points d'écoute où l'espèce a été contactée, il est très probable que des gîtes puissent exister, notamment sur les communes et les secteurs suivants : Peyriac-de-Mer, Roquefort-lès-Corbières et Portel-des-Corbières, dans la plaine de l'Aude et sur le massif de la Gardiole.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Contacté régulièrement en de nombreux points sur les secteurs de garrigues des Basses Corbières où les gîtes hypogés (grottes, aven...) drainent l'activité principale et servent de gîtes de transit ou de repos. Une colonie de mise-bas est connue et toujours active sur le Fort-de-Salses, partagée avec le Grand Rhinolophe. D'autres colonies sont aussi probables dans la plaine de l'Aude et le Narbonnais où des sites bâtis ont disparus (destruction, rénovation...). L'espèce a aussi été régulièrement contacté en de nombreux points au niveau de la plaine de l'Hérault, du nord Bassin de Thau et des garrigues de Poussan / Bouzigues et de la Gardiole. Des colonies partagées avec le Grand Rhinolophe sont donc probables à proximité, même si cette espèce peut aussi giter dans de petites grottes ou des fissures de rocher.
Sites Natura 2000 concernés	L'espèce est présente sur 9 sites Natura 2000 pour lesquels elle est inscrite au FSD. Les sites Natura 2000 concernés sont : ■ ZSC FR9101435 « Basse plaine de l'Aude » ■ ZSC FR9101440 « Complexe lagunaire de Bages-Sigean » ■ ZSC FR9101441 « Complexe lagunaire de Lapalme » ■ ZSC FR9101435 « Collines d'Ensérune » ■ ZSC FR9101453 « Massif de la Clape » ■ ZSC FR9101463 « Complexe lagunaire de Salses » ■ ZSC FR9101464 « Château de Salses » ■ ZSC FR9101487 « Grotte de la Ratapanade » ■ ZSC FR9101393 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas »

LOUTRE D'EUROPE
LUTRA LUTRA

Statut de protection : Protégée, Article 2 / 1999 (vertébrés menacés d'extinction)	Statut de conservation : An.2/4 DH, LRN LC, Dét. ZNIEFF Stricte
Enjeu régional : FORT	Enjeu contextualisé : FORT
 Source : Loutre d'Europe © F. PAWLOWSKI	 Source : PNA Loutre / SFEPM, 2018 (période 2007-2016)
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Tous types de milieux aquatiques et zones humides (domaines vitaux très étendus, ceux des mâles englobant ceux de plusieurs femelles). La capacité d'accueil est dépendante des ressources alimentaires, de l'état de conservation et de la quiétude des milieux aquatiques et rivulaires.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	En 2021 des épreintes (nom particulier donné aux crottes) et quelques traces de Loutre ont été mises en évidence sur la zone d'inventaire au niveau de la Mosson, de l'Hérault, du canal du Midi (présence probable aussi sur l'Orb tout proche), de l'Aude, de l'Agly et de la Têt. C'est sur ces deux derniers fleuves des Pyrénées-Orientales (les premiers à avoir été recolonisés), que les populations sont les plus importantes. Mais elles sont en plein développement partout.
Sites Natura 2000 concernés	L'espèce est présente sur 1 site Natura 2000 pour lequel elle est inscrite au FSD. Le site Natura 2000 concerné est : ■ ZSC FR9101486 « Cours inférieur de l'Hérault »

3.8.2. Autres mammifères d'intérêt communautaire (DH2) non cités dans le FSD des SIC/ZSC et présents dans la zone d'inventaire

BARBASTELLE COMMUNE BARBASTELLA BARBASTELLUS

Statut de protection : PN	Statut de conservation : BE2, BO2, DH4, DH2, LC
Enjeu régional : Modéré	Enjeu contextualisé : Faible
 Source : T. DISCA, BIOTOPE	 Source : ONEMA
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Espèce arboricole (gîte) mais qui peut utiliser des gîtes anthropiques. Pour son alimentation, elle exploite toute sorte de milieux avec toutefois une préférence pour les milieux forestiers et les zones bocagères.
Répartition au sein de la zone d'inventaire	Présence très localisée sur le secteur des ripisylves de l'Agly, de la Têt et de la zone bocagère de Toulouges / Le Soler, avec 3 contacts obtenus en mai 2011. En 2020, 5 contacts ont eu lieu sur la ripisylve de l'Aude fin septembre 2020 et un contact en face du secteur de Bages sur un corridor de ripisylve aussi. Le niveau de population s'il est avéré et régulier semble faible et mal connu pour statuer sur un enjeu contextualisé plus élevé que « faible ».
Sites Natura 2000 concernés	Aucun site étudié n'est concerné.

3.8.3.Bilan concernant les mammifères d'intérêt communautaire (DH2)

- Lien fonctionnel ou non, = Existence ou non d'un lien fonctionnel entre la zone d'inventaire et le site Natura 2000 en ce qui concerne l'espèce concernée,
- %. = Pourcentage concerné par l'emprise du projet par rapport à la population du site dont N = part notable quand quantification impossible,
- NE = non évaluable (absence d'évaluation de population, absence d'effectifs),
- - = espèce non concernée par le FSD du site Natura 2000 en question.

Tableau 14 : Bilan concernant les mammifères d'intérêt communautaire (DH2)

Espèce concernée	Présence		ZSC FR9101393 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas »	ZSC FR9101435 « Basse plaine de l'Aude »	ZSC FR9101440 « Complexe lagunaire de Bages Sigeau »	ZSC FR9101441 « Complexe lagunaire de Lapalme »	ZSC FR9101453 « Massif de la Clape »	ZSC FR9101463 « Complexe lagunaire de Salses »	ZSC FR9101464 « Château de Salses »	ZSC FR9101487 « Grotte de la Ratapanade »	ZSC FR9102005 « Aqueduc de Pezenas »	ZSC FR9101411 « Herbiers de l'étang de Thau »	ZSC FR9101486 « Cours inférieur de l'Hérault »
	Zone d'inventaire	Zone emprise	Lien fonct	Lien fonct	Lien fonct	Lien fonct	Lien fonct	Lien fonct	Lien fonct	Lien fonct	Lien fonct	Lien fonct	Lien fonct
Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	-
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Oui	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Oui
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Oui	Oui	-	-	Oui	Oui	-	Oui	Oui	-	-	-	-
Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>)	Oui	Oui	-	-	-	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	-
Petit murin (<i>Myotis blythii</i>)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	-
Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Oui	Oui	-	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	-
Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	Oui	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Oui	-	-	-

Les principaux liens fonctionnels concernent l'ensemble des chiroptères cités au FSD des ZSC.

CHAPITRE V : SYNTHÈSE DE L'APPROCHE METHODOLOGIQUE MISE EN ŒUVRE POUR L'EVALUATION DES INCIDENCES

1.APPROCHE REGLEMENTAIRE

Le contenu d'une évaluation des incidences est précisé à l'article R. 414-23 du code de l'environnement, qui détaille le contenu du dossier réglementaire.

Le détail de la méthodologie mise en œuvre pour l'identification des sites Natura 2000, l'évaluation des incidences et la définition des mesures d'évitement, réduction voire de compensation est précisée dans le Volume 6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – Présentation des difficultés rencontrées ».

Le détail de l'évaluation des incidences brutes, puis résiduelles après mise en œuvre des mesures de suppression et réduction est abordé respectivement dans le Volume 8 Partie 2 « Dossier d'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 – Première phase (Montpellier-Béziers) » et Volume 8 Partie 3 « Dossier d'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 – Phase 2 (Béziers-Perpignan) ».

Ces Volumes 8 Parties 2 et 3 précisent également les mesures (ou principes de mesures) envisagées par le maître d'ouvrage sur la première phase (et la phase 2).

A l'issue des analyses d'évaluation des incidences, une conclusion du niveau d'atteinte sur l'intégrité du site Natura 2000 est établie.

La notion d'intégrité du site (au sens de l'article 6, paragraphe 3 de la directive Habitats) peut être définie comme étant la cohérence de la structure et de la fonction écologique du site, sur toute sa superficie, ou des habitats, des complexes d'habitats ou des populations d'espèces pour lesquels le site est classé.

Savoir si l'intégrité du site est compromise implique de ramener les incidences aux objectifs de conservation du site et de déterminer si ces objectifs peuvent être maintenus ou non.

Si malgré les mesures envisagées, des effets significatifs persistent sur l'état de conservation des habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 considéré, le maître d'ouvrage doit justifier que le projet relève d'un intérêt public majeur, et qu'il n'a d'autre choix que de porter atteinte au site Natura 2000. En contrepartie, il peut proposer une mesure de compensation, qu'il doit estimer et dont il doit fixer les modalités.

Pour résumer, l'objectif de cette analyse est de statuer sur l'atteinte ou non du projet sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 et sur la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont permis sa désignation.

L'évaluation des incidences doit donc impérativement être :

- ciblée sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- proportionnée aux enjeux de l'activité (nature et ampleur) ;
- exhaustive, il s'agit d'analyser l'ensemble des aspects de l'activité et de ses incidences possibles ;
- conclusive sur l'absence ou non d'incidences.

2.LES GRANDES ETAPES DE L'EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

L'élaboration de l'évaluation des incidences du projet global LNMP sur les sites Natura 2000 implique :

- d'identifier les sites pouvant être potentiellement impactés par la réalisation du projet,
- d'évaluer sur ces sites les incidences potentielles résultant de la construction et du fonctionnement de la Ligne Nouvelle et de ses interventions préparatoires,
- de déterminer les mesures qui peuvent être mises en œuvre pour supprimer les incidences identifiées, ou les réduire à une incidence résiduelle non significative pour la conservation du site,
- en dernier lieu, et en l'absence de solution alternative, prévoir les mesures de compensation si des incidences résiduelles significatives subsistent.

Plusieurs niveaux se succèdent donc dans l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. On les distingue de la façon suivante :

- dans le cas où le projet de la LNMP traverse un site Natura 2000 : une atteinte est forcément pressentie, puisque cela correspond à une consommation de surface d'habitats naturels et/ou une consommation de surface d'habitat d'espèces, voire une atteinte aux espèces directement. Cette atteinte doit être évaluée, écartée, voire réduite et compensée si nécessaire,
- pour les sites qui ne sont pas traversés par le projet, mais qui sont présents à proximité de ce dernier, il doit être établi si un lien potentiel existe entre les éléments à l'origine de la désignation du site et le projet. Ces éléments sont disponibles sur l'arrêté ministériel de désignation du site et repris dans le Formulaire Standard des Données,

- la réflexion porte alors sur l'écologie des espèces concernées et notamment le rayon d'action au sein duquel elles accomplissent leur cycle vital. Des espèces parmi les insectes vont avoir des rayons d'actions très limités, mais à l'inverse, chez les oiseaux ou les chauves-souris, certaines espèces peuvent avoir des rayons d'actions importants,
- Certaines espèces de chauves-souris parcourent plusieurs dizaines de kilomètres en une seule nuit (en ligne droite). Pour les rapaces, la distance entre les sites de reproduction et les zones de chasse peuvent aussi être très importantes (plusieurs dizaines de kilomètres),
- Un lien peut aussi s'établir par l'intermédiaire des cours d'eau pour les poissons et les atteintes sur les habitats en aval. On comprend ainsi aisément la nécessité de mener une réflexion élargie pour ne pas occulter des sites et éviter toute omission d'enjeux écologiques et d'impacts du projet.

Pour les sites sur lesquels des incidences potentielles sont identifiées, l'évaluation est classée en 2 niveaux :

- Un niveau initial, dit « Evaluation Simplifiée des Incidences » ou « ESI » : il s'agira des sites pour lesquels des mesures d'évitement / de réduction permettent d'éliminer ou de réduire suffisamment tout risque d'impact ;
- Un niveau approfondi, dit « Evaluation Appropriée des Incidences » ou « EAI » : il s'agira des sites pour lesquels les mesures d'évitement / de réduction ne permettent pas d'éliminer ou de réduire de façon adéquate les incidences négatives du projet, et pour lesquels il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures de compensation.

 Pour rappel, l'identification des sites Natura 2000 devant faire l'objet d'une ESI ou d'une EAI a fait l'objet d'échanges avec les services de la DREAL et des opérateurs des sites concernés, cf sous-chapitre 1 §3.7 du Volume 6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – Présentation des difficultés rencontrées ».

 Les « ESI » ou « EAI » concernant chaque phase sont traitées respectivement au chapitre II §. 3 et §. 4 du Volume 8 Partie 2 « Dossier d'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 – Première phase (Montpellier-Béziers) » et au chapitre II §. 3 du Volume 8 Partie 3 « Dossier d'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 – Phase 2 (Béziers-Perpignan) ».

3. PRISE EN COMPTE DES AUTRES PROJETS AVEC LESQUELS LE PROJET PEUT AVOIR DES EFFETS CUMULES

La réglementation Natura 2000 impose au maître d'ouvrage de prendre en compte, dans son évaluation des incidences, les « effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que [...] le projet [...] peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres documents de planification, ou d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions dont est responsable l'autorité chargée d'approuver le document de planification, le maître d'ouvrage, le pétitionnaire ou l'organisateur, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites ».

Il est donc imposé de tenir compte, outre les effets directs et indirects du projet sur les réseaux Natura 2000, des autres décisions (de planification ou de travaux) pouvant créer des incidences sur ces mêmes sites.

Cette obligation, antérieure à celle de la prise en compte des « autres projets existants ou approuvés » dans le cadre de l'étude d'impact, est toutefois en lien avec cette dernière.

La réglementation Natura 2000 ne prévoit pas de limite temporelle à la prise en compte des autres documents de planification, projets, manifestations ou interventions. Pour autant, il est presque impossible de prévoir, sans connaître précisément les détails de ces autres opérations (temporaires ou non), les incidences du projet, cumulés avec d'autres, sur ces sites du réseau Natura 2000.

Au stade actuel de la définition du projet, et selon les connaissances disponibles, SNCF Réseau a tenu compte, dans son analyse, des projets pour lesquels les éléments scientifiques ou techniques permettent de procéder à une évaluation qualitative et/ou quantitative des effets.

Le projet LNMP, qu'il s'agisse de la première phase de réalisation ou de la phase 2, impliquera la mise en œuvre d'autres demandes d'autorisations. Dans le cadre de ces procédures futures, la liste des éléments à prendre en compte sera actualisée afin de déterminer une analyse des incidences au plus juste avant le démarrage des travaux.

Les projets pris en compte à ce jour sont ceux qui ont été identifiés dans le cadre de l'étude d'impact, chapitre VI du Volume 5 « Analyse globale des effets du projet sur l'environnement et mesures d'évitement, de réduction et de compensation » partie 3.

3.1. NOTION « D'AUTRES PROJETS » ISSUE DE LA RÉGLEMENTATION NATURA 2000

La directive Habitats impose au porteur de projet d'intégrer dans son évaluation appropriée des incidences la notion d'effets cumulés avec d'autres projets.

La retranscription en droit français de cette directive rappelle ce fait : l'article R.414-23, II, du code de l'Environnement stipule que :

« II.- Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le document de planification, le programme ou le projet, la manifestation ou l'intervention peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres documents de planification, ou d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions dont est responsable l'autorité chargée d'approuver le document de planification, le maître d'ouvrage, le pétitionnaire ou l'organisateur, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites. »

Ainsi, la méthodologie de sélection des « autres projets connus » à prendre en compte, correspond à la sélection des projets ayant un lien pressenti (donc un effet potentiel) avec les espèces ayant justifié les sites Natura 2000 et soumis à Evaluation Appropriée des Incidences.

Pour cela, l'écologie des cortèges d'animaux à large déplacement (oiseaux type rapaces, Outarde canepetière, chauves-souris) et ayant justifié la désignation du réseau Natura 2000 (SIC/ZSC et ZPS) a été prise en compte. Les liens pouvant exister entre le projet et un site Natura 2000 au travers du réseau hydraulique (cours d'eau) ont également été considérés.

Les avis de l'AE consultés ont été extraits pour mémoire, des sites de la DREAL LR, du CDGEDD et du CGDD, ainsi que des Préfectures de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Les projets non susceptibles d'avoir des effets cumulés vis-à-vis des incidences cumulées sur les réseaux Natura 2000, après analyse préliminaire à dire d'experts correspondent :

- aux projets dont l'avis était explicite, et qui mentionnait l'absence d'enjeux ou d'impacts concernant la biodiversité ;
- aux projets en domaines maritimes ou DPM (Domaine Public Maritime), en contexte littoral, en zone industrielle ou urbanisée ;
- aux petits projets très ponctuels ou à aire d'influence très réduite ;
- aux projets suffisamment éloignés de tous sites Natura 2000 pour ne pas exercer une incidence sur ces derniers.
- aux projets en cours de réalisation dont les effets sur l'environnement ont été résolus par des mesures ERC adaptées et effectives.

3.2. LISTE DES AUTRES PROJETS CONNUS RECENSES

Les 25 projets connus identifiés sont présentés dans le tableau et localisés sur la carte, proposés pages suivantes.

Les projets sur fond gris dans le tableau suivant ont été identifiés dans le cadre du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la phase 1 mais ont depuis été réalisés ou abandonnés. Ils ne sont donc pas considérés dans la présente analyse actualisée (mais ils seront pris en compte dans l'état initial pour les projets réalisés et non pris en compte pour les projets abandonnés).

 Les incidences cumulées du projet LNMP avec ces autres projets sont évaluées au chapitre II § 5 du Volume 8 Partie 2 « Dossier d'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 – Phase 1 (Montpellier-Béziers) » et au chapitre II § 4 Volume 8 Partie 3 « Dossier d'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 – Phase 2 (Béziers-Perpignan) ».

Nota : la liste des autres projets à prendre en compte lors de la phase 2 du projet LNMP sera actualisée et les incidences cumulées sur les sites Natura 2000 de nouveau évaluées, à l'occasion des demandes d'autorisations ultérieures.

Tableau 15 : Liste des autres projets connus recensés

N°du projet sur carte	Projet	Commune	Territoire	Sites Natura 2000 potentiellement concernés (distance entre le site N2000 et le projet recensé)
01	Ecoquartier Gimel à Grabels (création de ZAC)	Grabels	Gardiole et Mosson	Aucun site en commun avec le projet LNMP
02	Renouvellement urbain du quartier de la Pompignane	Montpellier		ZSC FR9101410 Etangs palavasiens (6 km) ZPS FR9110042 Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol (6 km)
03	ZAC OZ1, projet d'ensemble Oz Montpellier nature	Montpellier		ZSC FR9101410 Etangs palavasiens (4 km) ZPS FR9110042 Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol (4 km)
04	ZAC Ode Acte 2 - Opération d'Aménagement d'ensemble Ode à la mer Montpellier Nature Urbaine	Lattes et Pérols		ZSC FR9101410 Etangs palavasiens (2 km) ZPS FR9110042 Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol (2 km)
05	Aménagement de la ZAC sur le secteur de la Lauze Est	Saint-Jean-de-Védas		ZPS FR9112020 Plaine de Fabrègues-Poussan (7 km) ZSC FR9101410 Etangs palavasiens (3 km) ZPS FR9110042 Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol (3 km)
06	Extension de la ZAC Charles Martel Le projet semble avoir été achevé à ce jour.	Villeneuve-lès-Maguelone		ZPS FR 9112037 Garrigues de la Moure et d'Aumelas (9.5 km) ZSC FR9101393 Montagne de la Moure et causse d'Aumelas (9.5 km) ZPS FR9112020 Plaine de Fabrègues-Poussan (5.5 km) ZSC FR9101410 Etangs palavasiens (1 km) ZPS FR9110042 Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol (1 km)
07	Extension et de requalification de la zone d'activités économiques « Embosque »	Gigean		ZPS FR 9112037 Garrigues de la Moure et d'Aumelas (3.5km) ZSC FR9101393 Montagne de la Moure et causse d'Aumelas (3.5 km) ZPS FR9112020 Plaine de Fabrègues-Poussan (250 m) ZPS FR9112021 Plaine de Villeveyrac-Montagnac (5 km) ZPS FR9112018 Etang de Thau et lido de Sète à Agde (2.5 km) ZSC FR9101411 Herbiers de l'Etang de Thau (2.5 km) ZSC FR9101410 Etangs palavasiens (7.5 km) ZPS FR9110042 Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol (7.5 km)
08	Projet de mise à 2X2 voies de la RD600 entre l'Autoroute A9 et Frontignan-la-Peyrade	Poussan, Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains et Frontignan	Bassin de Thau	ZPS FR 9112037 Garrigues de la Moure et d'Aumelas (5.5km) ZSC FR9101393 Montagne de la Moure et causse d'Aumelas (5.5 km) ZPS FR9112020 Plaine de Fabrègues-Poussan (2.5km) ZPS FR9112021 Plaine de Villeveyrac-Montagnac (5 km) ZPS FR9112018 Etang de Thau et lido de Sète à Agde (2.5 km) ZSC FR9101411 Herbiers de l'Etang de Thau (1 km) ZSC FR9101410 Etangs palavasiens (1.5 km) ZPS FR9110042 Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol (1.5 km)
09	ZAC Sainte-Catherine	Poussan		ZPS FR 9112037 Garrigues de la Moure et d'Aumelas (3.5km) ZSC FR9101393 Montagne de la Moure et causse d'Aumelas (3.5 km) ZPS FR9112020 Plaine de Fabrègues-Poussan (250 m) ZPS FR9112021 Plaine de Villeveyrac-Montagnac (5 km) ZPS FR9112018 Etang de Thau et lido de Sète à Agde (2.5 km) ZSC FR9101411 Herbiers de l'Etang de Thau (2.5 km) ZSC FR9101410 Etangs palavasiens (7.5 km) ZPS FR9110042 Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol (7.5 km)
10	Création d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Potence » Le projet semble avoir été inauguré en 2021, et est donc achevé à ce jour.	Saint-Thibéry	Vallées de l'Hérault et de l'Orb	ZSC FR9101486 Cours inférieur de l'Hérault (1.5 km) ZPS FR9112022 Est et Sud de Béziers (2 km) ZSC FR9102005 Aqueduc de Pézenas (7.5 km)
11	Ouverture d'une carrière de matériaux basaltiques sur le secteur dit « Sous les Monts » (nouveau projet)	Saint-Thibéry		ZSC FR9101486 Cours inférieur de l'Hérault (6 km) ZPS FR9112022 Est et Sud de Béziers (8,5 km)
12	ZAC de la Capucière	Bessan		ZSC FR9101486 Cours inférieur de l'Hérault (1 km) ZPS FR9112022 Est et Sud de Béziers (2 km)
13	ZAC « Les Grangettes »	Cers		ZPS FR9112022 Est et Sud de Béziers (Intercepté) ZSC FR9101431 Mare du plateau de Vendres (7.5 km) ZSC FR9101439 Collines d'Ensérune (8.5 km) ZPS FR9110108 Basse plaine de l'Aude (9 km) ZSC FR9101435 Basse plaine de l'Aude (9 km)
14	ZAC Ouest au lieu-dit « La Montagnette »	Villeneuve-lès-Béziers		ZSC FR9101431 Mare du plateau de Vendres (6.5 km) ZSC FR9101439 Collines d'Ensérune (8.5 km) ZPS FR9110108 Basse plaine de l'Aude (8.5 km) ZSC FR9101435 Basse plaine de l'Aude (8.5 km) ZPS FR9112022 Est et Sud de Béziers (1.5km)
15	Centrale photovoltaïque « Bassin de Capiscot » Le projet semble être finalisé à ce jour.	Villeneuve-lès-Béziers		ZSC FR9101431 Mare du plateau de Vendres (5.5 km) ZSC FR9101439 Collines d'Ensérune (6.5 km) ZPS FR9110108 Basse plaine de l'Aude (7.5 km) ZSC FR9101435 Basse plaine de l'Aude (7.5 km) ZPS FR9112022 Est et Sud de Béziers (2.5km)
16	ZAC « Fontvieille »	Béziers		ZSC FR9101431 Mare du plateau de Vendres (6 km) ZSC FR9101439 Collines d'Ensérune (2.5 km)

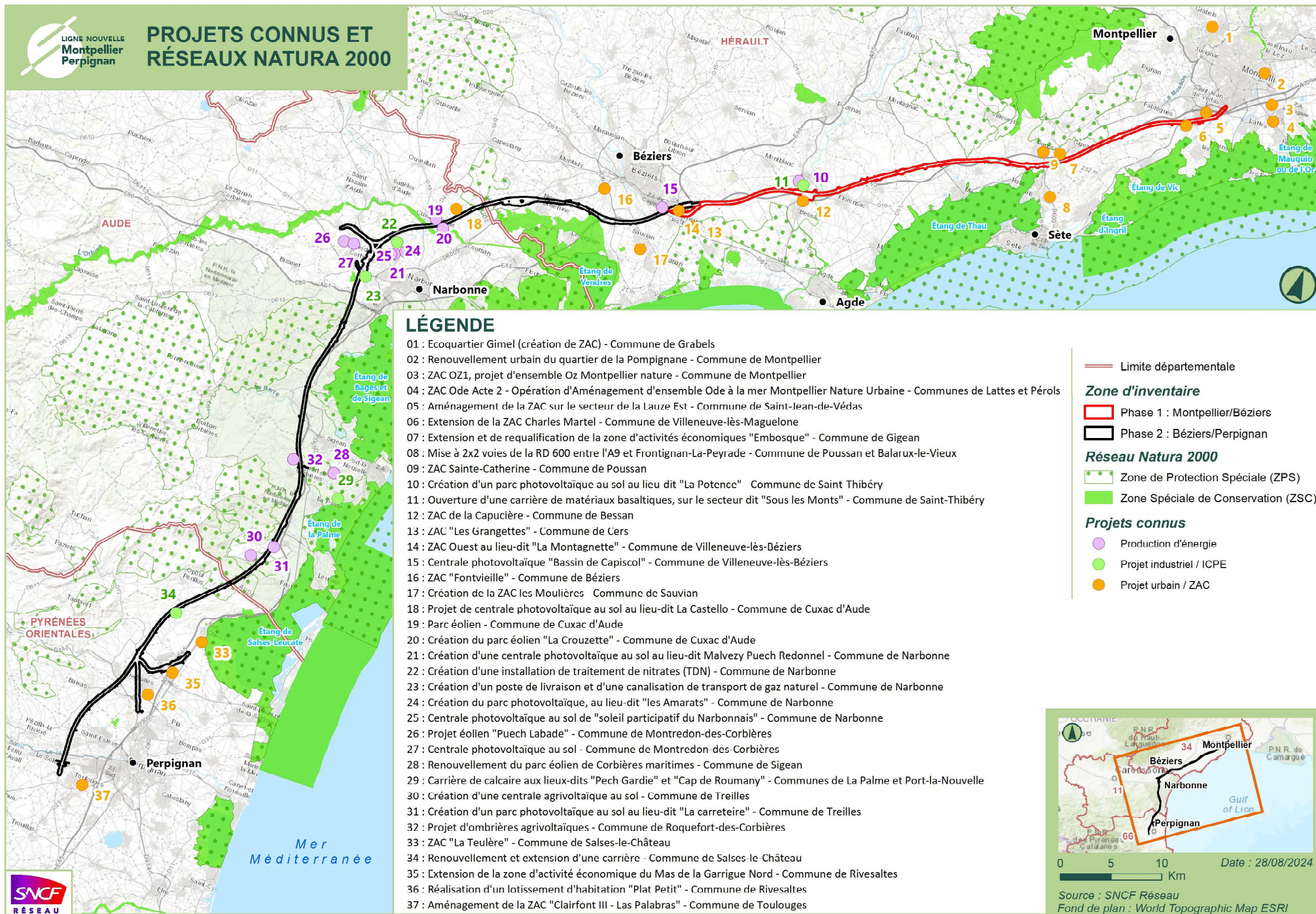
N°du projet sur carte	Projet	Commune	Territoire	Sites Natura 2000 potentiellement concernés (distance entre le site N2000 et le projet recensé)
				ZPS FR9110108 Basse plaine de l'Aude (6.5 km) ZSC FR9101435 Basse plaine de l'Aude (6.5 km) ZPS FR9112022 Est et Sud de Béziers (8km) ZSC FR9101436 Cours inférieur de l'Aude (9 km)
17	Création de la Zac les Moulières	Sauvian		ZSC FR9101431 Mare du plateau de Vendres (1.5 km) ZPS FR9112022 Est et Sud de Béziers (2.5 km) ZSC FR9101439 Collines d'Ensérune (3 km) ZPS FR9110108 Basse plaine de l'Aude (3.5 km) ZSC FR9101435 Basse plaine de l'Aude (3.5 km)
28	Projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Castello »	Cuxac d'Aude		ZSC FR9101436 Cours inférieur de l'Aude (2 km) ZPS FR9112016 Etang de Capestang (2.5 km) ZSC FR9101453 Massif de la Clape (7.5 km) ZPS FR9110108 Basse plaine de l'Aude (6.5 km) ZSC FR9101439 Collines d'Ensérune (4 km)
19	Parc éolien	Cuxac d'Aude		ZSC FR9101436 Cours inférieur de l'Aude (1 km) ZPS FR9112016 Etang de Capestang (3 km) ZSC FR9101453 Massif de la Clape (6,5 km) ZPS FR9110108 Basse plaine de l'Aude (7 km) ZSC FR9101439 Collines d'Ensérune (7.5 km) ZPS FR9112007 Etangs du narbonnais (8 km) ZSC FR9101487 Grotte de la Ratapanade (10 km)
20	Création du parc éolien « La Crouzette » à Cuxac d'Aude	Cuxac d'Aude		ZSC FR9101436 Cours inférieur de l'Aude (1 km) ZPS FR9112016 Etang de Capestang (3 km) ZSC FR9101453 Massif de la Clape (6,5 km) ZPS FR9110108 Basse plaine de l'Aude (7 km) ZSC FR9101439 Collines d'Ensérune (7.5 km) ZPS FR9112007 Etangs du narbonnais (8 km) ZSC FR9101487 Grotte de la Ratapanade (10 km)
21	Création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Malvesy Puech Redonnel	Narbonne		ZSC FR9101436 Cours inférieur de l'Aude (3 km) ZPS FR9112007 Etangs du narbonnais (4 km) ZPS FR9112008 Corbières Orientales (4.5 km) ZSC FR9101487 Grotte de la Ratapanade (5.5 km) ZSC FR9101453 Massif de la Clape (6 km) ZSC FR9101440 Complexe lagunaire de Bages- Sigean (6 km) ZPS FR9112016 Etang de Capestang (7 km) ZPS FR9110108 Basse plaine de l'Aude (10 km)
22	Création d'une installation de traitement de nitrates (TDN)	Narbonne	Plaine de l'Aude	ZPS FR9112007 Etangs du narbonnais (4 km) ZSC FR9101436 Cours inférieur de l'Aude (3 km) ZPS FR9112008 Corbières Orientales (4.5 km) ZSC FR9101487 Grotte de la Ratapanade (5.5 km) ZSC FR9101453 Massif de la Clape (6 km) ZSC FR9101440 Complexe lagunaire de Bages- Sigean (6 km) ZPS FR9112016 Etang de Capestang (7 km)
23	Création d'un poste de livraison et d'une canalisation de transport de gaz naturel	Narbonne		ZPS FR9112007 Etangs du narbonnais (4 km) ZSC FR9101436 Cours inférieur de l'Aude (3 km) ZPS FR9112008 Corbières Orientales (4.5 km) ZSC FR9101487 Grotte de la Ratapanade (5.5 km) ZSC FR9101453 Massif de la Clape (6 km) ZSC FR9101440 Complexe lagunaire de Bages- Sigean (6 km) ZPS FR9112016 Etang de Capestang (7 km)
24	Création du parc photovoltaïque à Narbonne, au lieu-dit les Amarats	Narbonne		ZPS FR9112007 Etangs du narbonnais (4 km) ZSC FR9101436 Cours inférieur de l'Aude (3 km) ZPS FR9112008 Corbières Orientales (4.5 km) ZSC FR9101487 Grotte de la Ratapanade (5.5 km) ZSC FR9101453 Massif de la Clape (6 km) ZSC FR9101440 Complexe lagunaire de Bages- Sigean (6 km) ZPS FR9112016 Etang de Capestang (7 km)
25	Centrale photovoltaïque au sol de « soleil participatif du Narbonnais »	Narbonne		ZPS FR9112007 Etangs du narbonnais (4 km) ZSC FR9101436 Cours inférieur de l'Aude (3 km) ZPS FR9112008 Corbières Orientales (4.5 km) ZSC FR9101487 Grotte de la Ratapanade (5.5 km) ZSC FR9101453 Massif de la Clape (6 km) ZSC FR9101440 Complexe lagunaire de Bages- Sigean (6 km) ZPS FR9112016 Etang de Capestang (7 km) ZPS FR9110108 Basse plaine de l'Aude (10 km)
26	Projet éolien « Puech Labade »	Montredon-des-Corbières		ZSC FR9101487 Grotte de la Ratapanade (2 km) ZSC FR9101489 Vallée de l'Orbieu (4 km) ZPS FR9112007 Etangs du narbonnais (7 km) ZSC FR9101440 Complexe lagunaire de Bages- Sigean (4 km) ZPS FR9112008 Corbières Orientales (5 km)

N°du projet sur carte	Projet	Commune	Territoire	Sites Natura 2000 potentiellement concernés (distance entre le site N2000 et le projet recensé)
27	Centrale photovoltaïque au sol	Montredon-des-Corbières		ZSC FR9101487 Grotte de la Ratapanade (2 km) ZPS FR9112007 Etangs du narbonnais (7 km) ZSC FR9101440 Complexe lagunaire de Bages- Sigean (4 km) ZPS FR9112008 Corbières Orientales (5 km)
28	Projet de renouvellement du Parc éolien Corbières maritimes	Sigean		ZPS FR9110111 Basses Corbières (4,5 km) ZSC FR9101441 Complexe lagunaire de Lapalme (2,5 km) ZPS FR9112006 Etang de Lapalme (intercepté) ZPS FR9112007 Etangs du narbonnais (3,5 km) ZSC FR9101440 Complexe lagunaire de Bages- Sigean (3,5 km)
29	Carrière de calcaire aux lieux-dits « Pech Gardie » et « Cap de Roumany »	La Palme et Port-la-Nouvelle	Piémont des Corbières	ZPS FR9110111 Basses Corbières (4,5 km) ZSC FR9101441 Complexe lagunaire de Lapalme (1 km) ZPS FR9112006 Etang de Lapalme (intercepté) ZSC FR9101463 Complexe lagunaire de Salses (6,5 km) ZPS FR9112005 Complexe lagunaire de Salses-Leucate (6,5 km) ZPS FR9112007 Etangs du narbonnais (4 km) ZSC FR9101440 Complexe lagunaire de Bages- Sigean (4 km)
30	Création d'une centrale agrivoltaïque au sol	Treilles		ZPS FR9110111 Basses Corbières (700 m) ZSC FR9101441 Complexe lagunaire de Lapalme (3,5 km) ZPS FR9112006 Etang de Lapalme (3 km) ZSC FR9101463 Complexe lagunaire de Salses (3 km) ZPS FR9112005 Complexe lagunaire de Salses-Leucate (3 km)
31	Création d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « La carreteire »	Treilles		ZPS FR9110111 Basses Corbières (700 m) ZSC FR9101441 Complexe lagunaire de Lapalme (3,5 km) ZPS FR9112006 Etang de Lapalme (3 km) ZSC FR9101463 Complexe lagunaire de Salses (3 km) ZPS FR9112005 Complexe lagunaire de Salses-Leucate (3 km)
32	Projet d'ombrières agrivoltaïques	Roquefort-des-Corbières.		ZPS FR9110111 Basses Corbières (4,5 km) ZSC FR9101441 Complexe lagunaire de Lapalme (2,5 km) ZPS FR9112006 Etang de Lapalme (intercepté) ZPS FR9112007 Etangs du narbonnais (3,5 km) ZSC FR9101440 Complexe lagunaire de Bages- Sigean (3,5 km)
33	ZAC « La Teulère »	Salses-le-Château		ZSC FR9101463 Complexe lagunaire de salses (300 m) ZPS FR9110111 Basses Corbières (4 km) ZSC FR9101464 Chateau de Salses (1,5 km)
34	Renouvellement et extension d'une carrière	Salses-le-Château	Plaine du Roussillon	ZSC FR9101463 Complexe lagunaire de Salses (3,5 km) ZPS FR9110111 Basses Corbières (3 km) ZSC FR9101464 Chateau de Salses (3km)
35	Extension de la zone d'activité économique du Mas de la Garrigue Nord	Rivesaltes		ZPS FR9110111 Basses Corbières (6,4k m) ZSC FR9101463 Complexe lagunaire de Salses (3,8 km) ZPS FR9112005 Complexe lagunaire de Salses-Leucate (3,8 km)
36	Réalisation d'un lotissement d'habitation « Plat Petit »	Rivesaltes		ZPS FR9110111 Basses Corbières (5,8 k m) ZSC FR9101463 Complexe lagunaire de Salses (7,6 km) ZPS FR9112005 Complexe lagunaire de Salses-Leucate (7,6 km)
37	Aménagement de la ZAC « Clairfont III – Las Palabras »	Toulouges		ZSC FR9101463 Complexe lagunaire de Salses (17 km) ZPS FR9110111 Basses Corbières (7km)

La carte page suivante localise les autres projets connus retenus dans le cadre de l'analyse des effets cumulés.



PROJETS CONNUS ET RÉSEAUX NATURA 2000



TABLES DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figure 1 : L'arc méditerranéen et l'axe grand sud.....	9
Figure 2 : Les scénarios proposés au débat public.....	16

TABLEAUX

Tableau 1 : Contenu du document d'incidence Natura 2000.....	8
Tableau 2 : Sites Natura 2000 concernés par les différentes phases du projet LNMP.....	10
Tableau 3 : Sites Natura 2000 localisés dans la zone d'influence du projet de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan.....	13
Tableau 4 : Evènements climatiques exceptionnels ayant eu des conséquences sur la ligne existante entre 2006 et 2021.....	19
Tableau 5 : Distance et liens fonctionnels entre les sites étudiés et la zone d'inventaire.....	23
Tableau 6 : Rayons d'action pour les espèces recensées dans la zone d'inventaire.....	29
Tableau 7 : Synthèse des connectivités possibles entre les sites Natura 2000 concernés par la première phase du projet.....	40
Tableau 8 : Synthèse des connectivités possibles entre les sites Natura 2000 concernés par la phase 2 du projet.....	45
Tableau 9: Bilan concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire (DH1) présents dans la zone d'inventaire.....	53
Tableau 10: Bilan concernant les insectes et autres arthropodes d'intérêt communautaire (DH2) présents dans la zone d'inventaire.....	79
Tableau 11 : Bilan concernant les poissons et les écrevisses d'intérêt communautaire (DH2) présents et potentielles dans la zone d'inventaire.....	82
Tableau 12 : Bilan concernant les reptiles d'intérêt communautaire (DH2) présents dans la zone d'inventaire.....	84
Tableau 13 : Bilan concernant les oiseaux d'intérêt communautaire avérées et potentielles au sein de la zone d'inventaire.....	100
Tableau 14 : Bilan concernant les mammifères d'intérêt communautaire (DH2).....	108
Tableau 15 : Liste des autres projets connus recensés.....	111

CARTES

Carte 1 : Réseau Natura 2000 au droit de la zone d'inventaire : ZSC.....	14
Carte 2 : Réseau Natura 2000 au droit de la zone d'inventaire : ZPS.....	15
Carte 3 : Connectivités inter-populationnelles au sein du réseau Natura 2000 étudié.....	30
Carte 4 : Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire présents dans la zone d'inventaire.....	54
Carte 5 : Localisation des projets retenus dans le cadre de l'analyse des effets cumulés.....	114

ANNEXES

1. DONNEES, METHODES ET DIFFICULTES RENCONTREES

 Les méthodologies d'inventaires, de définition des niveaux d'enjeux et les difficultés rencontrées sont exposées au Sous-Chapitre 1 § 3 du Volume 6 – Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet.

2. BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE

2.1. GENERALE

ANDRE P., DELISLE C. E. & REVERET J.-P., 2003 – L'évaluation des impacts sur l'environnement, processus, acteurs et pratique pour un développement durable, Deuxième édition, Presses internationales Polytechnique, 519p.

ASSOCIATION FRANCAISE DES INGENIEURS ECOLOGUES, 1996 – Les méthodes d'évaluation des impacts sur les milieux, 117 p.

BAS Y., DEVICTOR V., MOUSSUS J.-P., JIGUET F., 2008 – Accounting for weather and time of day parameters when analysing count data from monitoring programs. *Biodiversity and Conservation* 17, 3403-3416.

BCEOM/ECONAT, MEDD, 2004 – Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000, 96 p.

BLONDEL J. & ARONSON J., 1999 – *Biology and Wildlife in the Mediterranean Region*. 328 pp. Oxford University Press, Oxford.

DESTRE R., d'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll. (2000).- Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE.

I.U.C.N., 2003 – IUCN Red List of Threatened Species. Consultable sur Internet à l'adresse <http://www.redlist.org/search/search-expert.php>.

MNHN, - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.

2.2. DOCOB

BARBE F., DURAND M.-O., BARTHE E., 2011 – Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 « Fort de Salses » et « Chiroptères des Pyrénées – Orientales », Tome 1 : Diagnostic, Enjeux et Objectifs de conservation. Conseil Général des Pyrénées-orientales, 77p.

BIOTOPE / ENE, 2008 – Document d'Objectifs du Site d'Intérêt communautaire de la Grotte de la Ratapanade – Site FR9101487

BIOTOPE, 2009 – Document d'objectifs du site d'Intérêt Communautaire de l'Aqueduc de Pezenas – Site FR 9102005

BIOTOPE et CEN LR, avril 2011 – Diagnostic écologique préalable à l'élaboration du document d'objectifs de la ZPS « Est et Sud de Béziers » FR 9112022. Inventaire et description biologique, analyse écologique.

BIOTOPE, mars 2014 - Document d'Objectifs du SIC FR 9101486 « Cours inférieur de l'Hérault »

CBE juillet 2010 – Diagnostic écologique préalable à l'élaboration du DOCOB de la ZPS « Plaine de Villeveyrac-Montagnac » FR9112021

LEONARD, A. (2009) – Rapport intermédiaire du DOCOB « Vallée de l'Orbieu » - Inventaires, enjeux et objectifs. Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet, Mouthoumet, 215p.

LPO Aude (2010). Document d'objectifs du site NATURA 2000 ZPS Corbières Orientales (FR9112008). Tome I. 124p+annexes

PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE (PNR NM) – Etat des lieux et Objectifs du DOCOB de l'étang de la Palme

PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE (PNR NM) – Etat des lieux et Objectifs du DOCOB des Etangs du Narbonnais

PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE (PNR NM), 2011, Document d'objectifs du site Natura 2000 du massif de la Clape, Etat des lieux et Objectifs, Volume 1, 159p. + Annexes + atlas cartographique.

RIVAGE, 2011 - DOCOB du SIC FR9101463 et FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate ». Tome I à IV.

SYNDICAT MIXTE BASSE VALLEE DE L'AUDE (SMBVA), 2007 – Document d'Objectifs des sites Natura 2000 FR9110108 et FR9101435 « Basse Plaine de l'Aude »

SMBT, 2011 – Document d'Objectifs des sites Natura 2000 de Thau. Tome 1. DREAL Languedoc-Roussillon, Syndicat mixte du bassin de Thau, Sète.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DU TECH, 2010 – Document d'Objectifs du Site Natura 2000 « Les Rives du Tech ».

2.2.1. Habitats naturels/flore

COMMISSION EUROPEENNE, 2007 – Interpretation manual of european union habitats, version EUR27, 142 p.

2.2.2. Poissons

FEDERATIONS DEPARTEMENTALES pour la Pêche et le Milieu Aquatique 66, 11 et 34 – nov. 2013 - Annuaire des comptes-rendus de Pêche scientifique. RFF.

2.2.3. Amphibiens / Reptiles

COURMONT, L. & DE SOUSA L., 2011 - Plan national d'actions en faveur de l'Emyde lépreuse *Mauremys leprosa* 2012-2016. Groupe Ornithologique du Roussillon – Ministère de Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Pp 1: 08.

2.2.4. Avifaune

AVILES J.M., SANCHEZ J.M., SANCHEZ A. & PAREJO D., 1999 – Breeding biology of the Roller *Coracias garrulus* in farming areas of the southwest Iberian Peninsula. *Bird Study* 46: 217-223.

AVILES J.M., SANCHEZ J.M. & PAREJO D., 2000 – Nest-site selection and breeding success in the Roller (*Coracias garrulus*) in the southwest of the Iberian Peninsula. *J. Ornithol.* 141, 345-350.

AVILES J.M. & PAREJO D., 2002 – Diet and prey type selection by Rollers *Coracias garrulus* during the breeding season in southwest of the Iberian Peninsula. *Alauda* 70 (1), 227-230.

AVILES J.M. & PAREJO D., 2004 – Farming practices and Roller *Coracias garrulus* conservation in south-west Spain. *Bird Conservation International* 14:173-181.

BEAMAN M. & MADGE S. (2004).- Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental. Nathan.

BIBBY, C.J., BURGESS, N.D., HILL, D.A. & MUSTOE, S.H. 2000 – *Bird Census Technique*. 2nd edition. Academic Press, London.

BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004 – *Birds in the European Union: a status assessment*. Wageningen, the Netherlands: BirdLife International, 59 p.

BLONDEL J., FERRY C. & FROCHOT B., 1973 – Avifaune ET végétation, essai d'analyse de la diversité. *Alauda* 41 : 63-84.

BLONDEL J., 1975 – L'analyse des peuplements d'oiseaux, éléments d'un diagnostic écologique ; I. La méthode des échantillonnages fréquentiels progressifs (E.F.P.). *Terre et Vie* 29:533-589.

DIREN LR, 2008 - Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ». Catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.

DUBOIS Ph.J., LE MARECHAL P., OLIOSSO G. & YESOU P., 2008 – Nouvel inventaire des oiseaux de France. Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 560 p.

FLITTI, A., KABOUCHE B., KAYSER Y. & OLIOSSO G., 2009 – Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur. LPO PACA. Ed. Delachaux ET Niestlé, Paris, 544 p.

FREEMAN & CRICK, 2003 - The decline of the Spotted Flycatcher *Muscicapa striata* in the UK: an integrated population model. British Trust for Ornithology, the Nunnery, Thetford, Norfolk IP24 2PU, UK. Ibis (2003), 145, 400 – 412.

GILOT F., BOURGEOIS M. & SAVON C., 2010 – Evolution récente de l'avifaune des Corbières orientales et du Fenouillèdes (Aude/Pyrénées-Orientales). Alauda 78 (2): 119-130.

GIL J.M. & PLEGUEZUELOS J.M., 2001 – Prey and prey-size selection by the short-toed eagle (*Circaetus gallicus*) during the breeding season in Granada (south-eastern Spain). J. Zool., London (2001) 255, 131-137.

ISENMANN P. & FRADET G., 1995 – Is the nesting association between the Orphean Warbler (*Sylvia hortensis*) and Woodchat Shrike (*Lanius senator*) an anti-predator oriented mutualism? J. Ornithol. 136: 288-291.

ISENMANN P. & FRADET G., 1998 – Nest site, Laying period and breeding success of the Woodchat Shrike (*Lanius senator*) in Mediterranean France. J. Ornithol. 139: 49-54.

JIGUET & MOUSSUS, 2011 - Suivi Temporel des Oiseaux Communs. Vingt ans de programme STOC, bilan pour la France en 2009. Ornithos 18-1.

LEPLEY M., BRUN L., FOUCART A. & PILARD P., 2000 – Régime et comportement alimentaires du Faucon crécerellette *Falco naumanni* en Crau en période de reproduction et post-reproduction. Alauda 68 (3) : 177-184.

LEROUX A., 2004 – Le Busard cendré. Belin Eveil Nature, 96 p.

LIMINANA R., JAVALOYES T. & URIOS V., 2002 – Diet of the Montagu's Harrier *Circus pygargus* nesting in natural habitat in Eastern Spain. Ornis Fennica 89: 74-80.

LPO France/SEOF, en cours - Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Site Internet : <http://www.atlas-ornitho.fr/>

MAIGRE P., 2009 – Ecologie du Busard cendré *Circus pygargus* en milieu méditerranéen : premiers résultats. In BOURGEOIS M., GILOT F. & SAVON C. (eds), Gestion conservatoire des rapaces méditerranéens : Retours d'expériences. LPO Aude et GOR : 125-132.

MALAFOSSE J.-P., 2009 – Etude et protection du Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* dans les Cévennes. In BOURGEOIS M., GILOT F. & SAVON C. (eds), Gestion conservatoire des rapaces méditerranéens : Retours d'expériences. LPO Aude et GOR : 57-72.

MERIDIONALIS, en cours de réalisation - Atlas des oiseaux nicheurs de Languedoc-Roussillon. Site Internet : <http://www.faune-lr.org>

PETRETTI F., 2009 – La conservation du Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* en Italie. In BOURGEOIS M., GILOT F. & SAVON C. (eds), Gestion conservatoire des rapaces méditerranéens : Retours d'expériences. LPO Aude et GOR : 73-88.

RICAU B. et al. 2009 - Aigle royal : Biologie, histoire et conservation ; Situation dans le Massif Central. Biotope Eds.

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Société d'Etudes Ornithologique de France (SEOF) et Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Paris, 598 p.

SHIRIHAI H., GARGALLO G. & HELBIG A.J., 2001 – Sylvia Warblers, Identification, taxonomy and phylogeny of the genus Sylvia. Helm Identification guide, 576 p.

SUTHERLAND W.J., NEWTON I., GREEN R.E., 2004 – Bird Ecology and Conservation, Oxford Edition, 386 p.

THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004 – Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, 175 p.

TRON F., ZENASNI A., CRAMM, P., BOUSQUET G. et BESNARD A., 2009 – Réévaluation du statut et des effectifs du Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) en France. Ornithos 15 (2): 84-89.

VLACHOS C.G. & PAPAGEORGIOU N.K., 1994 – Diet, breeding success, and nest site selection of the short-toed eagle (*Circaetus gallicus*) in northeastern Greece. J. Raptor Res 28 (1) : 39-42.

2.2.5.Mammifères

ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009. – Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris, 544 p.

COIFFARD P., 2001. Evaluation de l'influence de différents types de haies de prairie sur l'activité de chasse des Chiroptères en plaine de Crau. CEEP, GCP. Rapport de stage BTSA GPN. 40 p.

GOITI U., AIHARTZA J.R. & GARIN I., 2004 – Diet and prey selection in the Mediterranean horseshoe bat *Rhinolophus euryale* (Chiroptera, Rhinolophidae) during the pre-breeding season. Mammalia 68 (4): 397-402.

GOITI U., AIHARTZA J., GUIU M., SALSAMENDI E., ALMENAR D., NAPAL M. & GARIN I., 2011 – Geoffroy's bat, *Myotis emarginatus* preys preferentially on spiders in multistratified dense habitats: a study of foraging bats in the Mediterranean. Folia Zool. 60 (1): 17-24.

JONES G., 1990 – Prey selection by the Greater Horseshoe bat (*Rhinolophus ferrumequinum*): optimal foraging by echolocation? Journal of Animal Ecology, 59, 587-602.

LIMPENS H.J.G.A. & KAPTEYN K., 1991. Bats, their behaviour and linear landscape elements. Myotis, 29, 39–48.

VINCENT S., NEMOZ M. & AULAGNIER S., 2011 Activity and foraging habitats of *Miniopterus schreibersii* (Chiroptera, Miniopteridae) in Southern France : implications for its conservation. Hystrux It. J. Mamm 22: 57-72.

3.LEXIQUE DES TERMES UTILISES

Protection Nationale	
PN	espèce inscrite à la liste des espèces végétales ou animales protégées
PN2	Article 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat
PN3	Article 3 : Protection stricte de l'espèce
PN4	Article 4 : Protection partielle de l'espèce
LR, etc..	inscription sur la liste régionale d'espèces végétales protégées en Languedoc-Roussillon,
PD	inscription sur une liste départementale d'espèces végétales protégées (+ mention département)
LR	inscription au Livre Rouge de la flore menacée de France
LRR	inscription à la Liste Rouge Régionale (plantes jugées vulnérables à cette échelle)
Convention de Berne	
BE2	Espèces strictement protégées sur l'ensemble du territoire des pays signataires
BE3	Espèces protégées sur l'ensemble du territoire des pays signataires
Convention de Bonn	
	BO2 : espèce inscrite à l'annexe II de la convention de Bonn
Directive Habitats	
DH2	Espèces d'intérêt communautaire strictement protégées sur l'ensemble du territoire européen dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (habitats d'espèces)
DH4	Espèces d'intérêt communautaire strictement protégées sur l'ensemble du territoire européen
DH5	Espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion
ZSC	Zone Spéciale de Conservation
SIC	Site d'Importance Communautaire

Directive oiseaux	
DO1	Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la directive oiseaux
EMR	Espèce Migratrice régulière
ZPS	Zone de Protection Spéciale
Liste rouge France	(IUCN) niveaux de menace
CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèces proches du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacées si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable (espèce non soumise car : (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en France uniquement de manière occasionnelle)
Autres	
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique
PNA	Plan National d'Action

Ouvrages spécifiques : ouvrages adaptés aux éléments d'intérêt communautaire du site

Autres ouvrages : **ouvrages non spécifiques aux éléments d'intérêt communautaire** du site mais participant à la transparence de la Ligne nouvelle.

PRO : Pont -Route

PRA : Pont-Rail

4.RELEVES D'INVENTAIRES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

Les relevés d'inventaires sont exposés en annexes de la Pièce C6 – Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet.



SNCF RESEAU - Bâtiment Tech Tower
DIRECTION GENERALE DES GRANDS PROJETS

10 Rue Isabelle Eberhardt – BP91242
34 000 Montpellier

